MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 110
Juin 2021

Amif

DOSSIER

30 juin / 1er juillet

SALON DE L'AMIF 2021

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

PARC DES EXPOSITIONS - PARIS NORD VILLEPINTE

INTERVIEW
Eric Freysselinard, directeur de l'IHEMI

GRANDE CONSULTATION
Pour une nouvelle et véritable décentralisation en Ile-de-France

GUIDE
Quelle place pour la concertation citoyenne ?

MESDAMES, MESSIEURS LES MAIRES

POUR VOS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
FAITES LE CHOIX DE LA PROXIMITÉ ET DE LA QUALITÉ
AVEC LES FLEURS, PLANTES ET ARBRES
D'ÎLE-DE-FRANCE !

LA MARQUE COLLECTIVE RÉGIONALE DES HORTICULTEURS ET PÉPINIÉRISTES À VOTRE SERVICE !

contact@iledefrance-terredesaveurs.fr
www.iledefrance-terredesaveurs.fr

Région îledeFrance

îledeFrance Terre de saveurs

FOCUS

LE 25E SALON DE L'AMIF 2021 SERA PHYGITAL

Les 30 juin et 1er juillet 2021, c'est un Salon profondément renouvelé qui se tiendra à Paris-Nord Villepinte. Au cœur de cette édition, l'engagement constant des maires et des élus locaux en faveur de l'innovation, des technologies et de l'aménagement du territoire.
Deux jours de temps forts avec un programme riche et varié pour répondre aux attentes des collectivités : actualité politique, conférences thématiques, ateliers, remises de trophées, signatures de convention, Forums exposants, autant de nouveaux formats pour rassembler tous les acteurs du secteur.
Retrouvez le programme complet page 28.

Tour d'horizon

6 Les collectivités locales, ça vous concerne !

9 **Regard de la Banque des Territoires**
L'Anssi va financer des audits de sécurité des systèmes d'information des collectivités

10 **ZE... bonnes pratiques territoriales**
en partenariat avec ZE Pros Territorial

12 **Éric Freysselinard, directeur du nouvel Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI)**
- « Le principe de notre produit phare est de sensibiliser et de former les participants – dont les élus – aux questions de sécurité et de justice en créant un esprit de cohésion »
- Un futur cycle de formation à la citoyenneté
- Événement à venir : un colloque « Sécurité et ruralité » au Sénat

Dossier

Le 25e Salon de l'AMIF 26
- Les actualités politiques
- Les conférences thématiques
- Les ateliers de l'AMIF
- Les événements AMIF
- Parcours thématiques et Forums
- Informations logistiques et sanitaires

Vie de l'AMIF

15 **Un guide de la participation citoyenne à destination des élus**

16 **La Grande consultation des maires d'Ile-de-France « pour une nouvelle et véritable décentralisation »**

20 **L'AMIF en pole position**

22 **Loi « Climat et Résilience » : quel rôle pour les communes ?**

23 **La prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport**

25 **L'AMIF se positionne sur le prolongement de la loi SRU**

37 **Retour sur les travaux des commissions**

41 **Tour d'horizon des groupes de travail**
- Comment améliorer et accélérer la vaccination ?
- Une séance sous le signe de la rénovation urbaine
- Statut de l'élu : renforcer la protection des élus
- La loi 4D en débat lors des deux premières séances du groupe de travail « décentralisation »
- La 5G en questions : échanges entre partenaires et élus

44 **Quand l'AMIF pense la résilience de nos territoires dans un format inédit et innovant**

AMIF Partenaires

46 **Actualités de l'AMIF Partenaires**

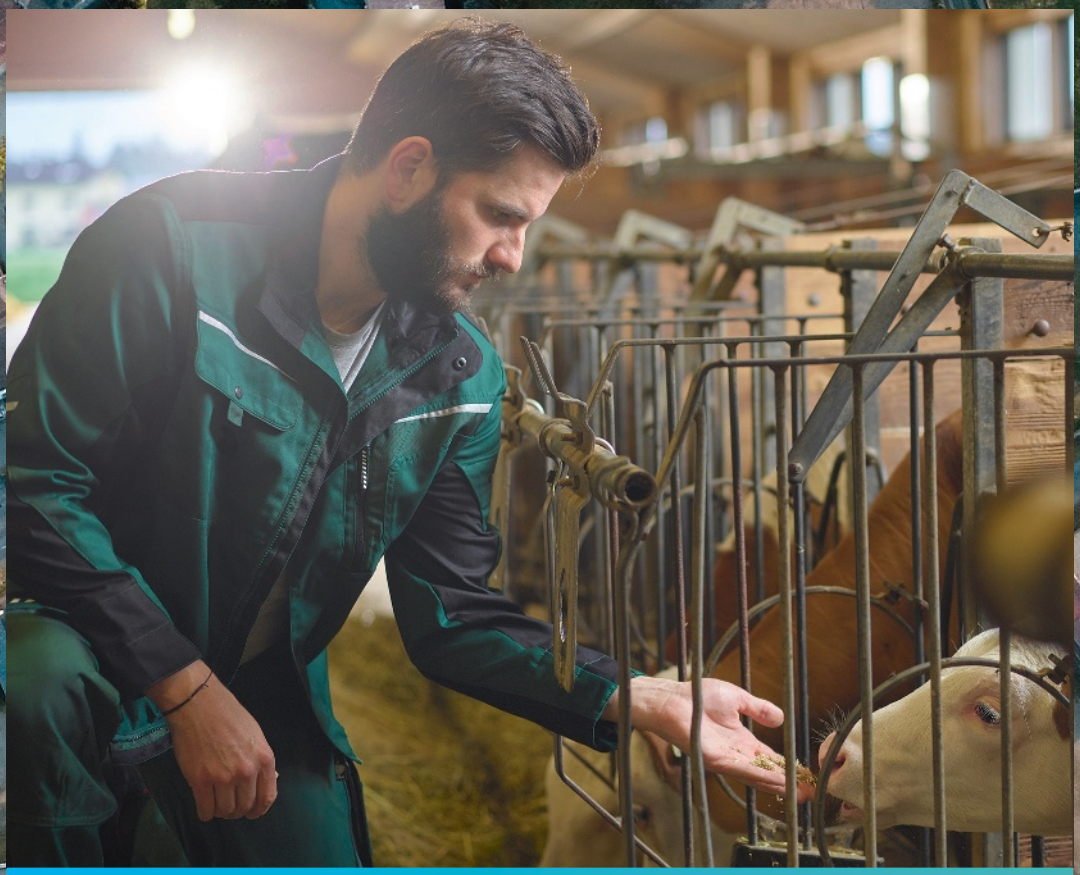

Développer le biogaz pour les villes c'est aussi valoriser l'agriculture dans les campagnes.

ENGIE vous accompagne dans la transition vers la neutralité carbone.

Avec nos partenaires, nous mobilisons 800 millions d'euros en France dans les gaz verts jusqu'en 2024. Nous misons sur le biogaz, en collaboration notamment avec les agriculteurs dont nous valorisons les résidus, contribuant ainsi à la transition agro-écologique.
Plus d'informations sur engie.com

ENGIE

#Act With ENGIE*

*J'agis avec ENGIE.
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2 435 285 011 € - RCS NANTERRE 542 107 651. © Getty Images.

ÉDITORIAL

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
Maire d'Évry-Courcouronnes,
Vice-président de la Région Ile-de-France

Un Salon en toute sécurité avec une programmation inédite !

Pour cause de crise sanitaire, le Salon de l'AMIF n'a pas pu avoir lieu en 2020. Pour les équipes et pour les partenaires économiques et institutionnels, ce fut un crève-cœur d'annuler cet événement important de la vie de l'association. Mais si la Covid-19 a eu raison du Salon 2020, il n'a fait que renforcer notre détermination à se projeter dans l'édition 2021 qui se veut plus dynamique, plus créative et plus innovante.

Notre Salon sera le premier événement de cette ampleur à se tenir et à réunir l'ensemble des élus franciliens qui auront à cœur d'échanger avec les entreprises afin de poursuivre l'élan de la relance économique. Aussi, aujourd'hui, je tenais à remercier nos partenaires, fidèles depuis le début et nous soutenant dans cette décision ; les élus franciliens, mobilisés chaque jour à l'occasion des travaux et événements de l'AMIF, et que j'aurais plaisir à retrouver sur le Salon, ainsi que notre organisateur PG Organisation, qui fait un travail important pour que ce Salon puisse se faire dans les meilleures conditions possibles.

Le rôle de l'AMIF est d'intervenir sur tous les sujets essentiels à la vie des communes en apportant un éclairage particulier. Cela sera bien le cas lors de cet événement dont le thème sera « les collectivités au coeur de la relance » ! Cette année, 3 sujets seront mis en avant l'adaptation au changement climatique en mettant en débat des solutions qui peuvent être actionnées au niveau local ; « les élus locaux et la justice dans les territoires » à travers un dialogue des élus locaux sur la justice de proximité, les violences envers les élus locaux et la lutte contre la délinquance du quotidien mais aussi « la data nouvel or blanc des collectivités : comment mieux organiser la politique de la donnée publique ? ».

De plus à cette occasion, l'AMIF présentera les résultats de la « Grande consultation des Maires d'Ile-de-France, pour une nouvelle et véritable décentralisation » portant la voix des élus franciliens dans le débat sur la décentralisation avec les personnalités de premier plan qui échangeront sur l'avenir institutionnel de l'Ile-de-France. Cette démarche permettra de soumettre les propositions des élus franciliens aux futurs candidats à la présidence de la République.

Bonne lecture et bon Salon !

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Directrice de cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Rédaction
François-Éric Godefroy, Charlotte Gosselet, Alexandra Jardin, Clémence Legrand, Valentine Montesse Clara Parisi, Graziella Riou.

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Crédits photos
© AMIF © Ministère des Solidarités et de la Santé
© Valérie Évrard
© Ville de Mantes-la-Jolie
© Graziella Riou © IHEMI
© www.shutterstock.com

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

Les collectivités locales, ça vous concerne !

Vade-mecum à destination des élus sur la vaccination des personnes âgées isolées à domicile

Dans le cadre de la campagne de vaccination, 98 % des résidents d'EHPAD ont déjà reçu une première dose du vaccin et 75 % ont eu la seconde dose. Cependant, la vaccination à domicile reste aléatoire sachant que cette tranche d'âge est particulièrement exposée au risque de développer une forme grave de la maladie.

De plus, les personnes âgées de plus de 75 ans, qui habitent notamment en milieu rural et souvent isolées, ont plus de difficulté à prendre rendez-vous et à se déplacer en centre-ville pour se faire vacciner.

C'est pourquoi, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie et Joël Giraud, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, ont travaillé avec les associations d'élus locaux à l'élaboration d'un vade-mecum afin d'accélérer la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans, notamment en milieu rural.

Ce vade-mecum a pour objectif de mettre en avant des bonnes pratiques des dispositifs et de créer des synergies entre les acteurs territoriaux autour de 3 axes principaux :

1. Le repérage des personnes isolées vivant à domicile qui ne sont pas encore vaccinées ;
2. Les dispositifs « d'aller vers « pour faciliter la vaccination des personnes âgées à domicile ;
3. Les messages clés à faire passer aux personnes âgées concernant la vaccination. ■

Ministère des Solidarités et de la Santé

Pour en savoir plus, télécharger le vade-mecum : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/vademecum_aller_vers_vaccination_2021.pdf

Lancement du volontariat en administration pour les collectivités rurales

Le 14 avril dernier, le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a annoncé le lancement du volontariat territorial en administration (VTA). Ce contrat de mission pour les jeunes diplômés permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie.

Alors que la crise sanitaire rend difficile la recherche d'un premier emploi, le nouveau dispositif du volontariat territorial en administration (VTA) doit permettre aux collectivités rurales d'embaucher des jeunes diplômés (au moins Bac+2) en échange d'une aide financière de 15 000 euros par an.

Inscrit dans l'agenda rural du gouvernement, le VTA vient compléter les services d'ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour répondre aux besoins des collectivités.

La première campagne de recrutement, qui durera jusqu'au 30 juillet 2021, se fait via une plateforme dédiée sur le site de l'ANCT. Elle permet la publication des offres de missions et le dépôt des candidatures. En 2021, 200 propositions de VTA sont attendues.

Le volontariat territorial en administration est un contrat de travail à durée déterminée de 12 à 18 mois (et au moins 75 % d'un temps plein). Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans diplômés d'un Bac+2 minimum (en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics ou développement territorial, par exemple). ■

DR

Lancement de l'offre de formation pour les élus locaux « L'Académie des Territoires »

Le 24 février 2021, l'ANCT, Sciences Po Executive Education et la Banque des Territoires ont lancé officiellement « L'Académie des Territoires ».

Destinée aux élus locaux, elle propose des formations transversales « pour accélérer le développement de projets de territoire, en phase avec les grandes transitions à venir ».

Les candidatures pour le premier certificat *« Être un décideur territorial à l'heure des transitions »* sont d'ores et déjà ouvertes.

Fruit d'une coopération public-public, cette académie veut apporter un accompagnement aux élus locaux en matière de prise en charge des grandes transitions auxquelles les collectivités territoriales sont confrontées, (économiques, écologiques, numériques, sociétales etc.)

La première formation de l'Académie des Territoires intitulée *« Être un décideur territorial à l'heure des transitions »* débutera au printemps 2021 et donnera lieu à un certificat délivré par Sciences Po Executive Education, organisme agréé pour la formation des élus locaux.
Cette formation est à ce titre éligible aux dispositifs de financement de la formation des élus. ■

Un comité de suivi pour les élections départementales et régionales 2021

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et Sébastien Lecornu, ministre des Outre-Mer ont installé le comité de suivi permanent des élections régionales, départementales et territoriales.

Ce comité a pour objectif d'examiner toutes les questions juridiques et organisationnelles de la campagne et des scrutins des 20 et 27 juin 2021.

En association avec les représentants des différents partis politiques, des groupes parlementaires et les associations d'élus, réunis au moins une fois par semaine pour examiner l'ensemble des questions relatives à l'adaptation de la campagne et des opérations électorales au contexte sanitaire, le comité de suivi précisera le protocole sanitaire adapté aux enjeux d'un double scrutin.

Le protocole sanitaire prévoit notamment que les personnes chargées de la tenue des bureaux de vote (présidents, assesseurs, secrétaires et fonctionnaires communaux) puissent être vaccinées en priorité.

Dans cette optique, les maires doivent délivrer au plus vite la liste des personnes concernées aux cellules départementales, pilotées par les préfets et les agences régionales de santé, afin d'obtenir dans un premier temps, des attestations de priorité d'accès à la vaccination puis dans un second temps, des créneaux réservés dans les centres de vaccination afin de pouvoir être vaccinées en temps utile avant le 1er tour.

En outre, les scrutateurs seront désignés en priorité parmi des personnes vaccinées ou immunisées ou qui disposent d'un test négatif de moins de 48h. Si ce n'est pas le cas, les communes auront à leur disposition des autotests. ■

La plateforme numérique pour limiter la pollution et les flux de livraison en Ile-de-France

B.A.C. IDF

Le projet B.A.C. (Base des Arrêtés Circulation marchandises) Ile-de-France a pour but de concevoir, développer et exploiter une plateforme numérique centralisant les arrêtés de circulation et de stationnement.

Aidé par la Région Ile-de-France, le projet B.A.C Ile-de-France a pour objectif d'optimiser les flux de livraisons de marchandises et de réduire les émissions de polluants locaux.

Au-delà de donner accès aux collectivités participantes à des données pour y intégrer, modifier ou supprimer leurs réglementations, la plateforme B.A.C Ile-de-France permet de partager les informations entre les transporteurs et les communes d'Ile-de-france, afin d'une part, d'améliorer le respect des réglementations et d'autre part, d'avoir une meilleure vue d'ensemble des flux de marchandises sur le territoire des communes. ■

Pour en savoir plus, connectez-vous au site : https://www.bacidf.fr

DG GROUP

Imaginer
Mutualiser
Construire

CONDUCTEURS DE TRAVAUX / Aurélien, Lucie, Amine

ISSY-LES-MOULINEAUX / SONATINA

SAINT-OUEN / ÉLÉGANCE

Plus durables, plus qualitatifs, plus économes en énergies, les projets réalisés par DG GROUP répondent aux nouvelles attentes fondamentales de la société

Bâtir en toute sérénité

Notre filiale **construction** COREDIF

Notre filiale **promotion** CEPROM

Le regard de la Banque des Territoires

L'Anssi va financer des audits de sécurité des systèmes d'information des collectivités

Un milliard d'euros va être affecté à la cybersécurité dans le cadre d'un plan dévoilé ce 18 février par le président de la République. Ce plan comporte un volet spécifique de 136 millions d'euros pour la sécurisation des hôpitaux et des collectivités, particulièrement ciblées par les cyberattaques ces derniers mois. Toutes les collectivités, quelles que soient leur taille, y auront accès.

Audit et mise à niveau financés

Guillaume Poupard, le directeur général de l'Anssi, a détaillé l'affectation des 136 millions pilotés par l'agence pour *« élever de manière durable le niveau de sécurité d'acteurs publics au sens large »* sur la période 2021-2022. Dans le détail, 60 millions d'euros sont affectés aux collectivités territoriales et 25 millions aux établissements de santé. Ces crédits financeront les audits de sécurité des systèmes d'information des collectivités territoriales, pris intégralement en charge par l'agence afin de leur faire *« prendre conscience du niveau réel de la sécurité pour ensuite définir un plan d'action »*. Ensuite, l'Anssi subventionnera en partie les travaux de mise à niveau, avec des montants forfaitaires définis par taille de collectivité. L'agence va enfin créer un « numéro d'urgence » pour apporter une assistance aux administrations victimes de cyberattaques, distinct du dispositif **cybermalveillance.gouv.fr.**

Toutes les collectivités aidées

L'architecture de ce dispositif avait été soumise pour avis aux principales associations d'élus locaux au cours des derniers mois dans une note qui avait fuité dans la presse. Celles-ci ont obtenu que les financements n'aillent pas qu'aux grandes collectivités - un seuil de 50 000 habitants avait été proposé initialement par l'Anssi - mais puissent aussi bénéficier aux structures de mutualisation du type syndicats informatiques ou GIP, mieux à même d'accompagner les petites communes. Reste à savoir quel sera le mode opératoire pour bénéficier des financements et le seuil, non détaillés à ce stade.

Anticiper les menaces sur les objets connectés

Les rançongiciels ne sont cependant pas les seules cybermenaces qui pèsent sur les collectivités. Les risques à venir concernent notamment les infrastructures technologiques des « smart territoires » et autres « smart cities ». Le volet R&D du plan veut anticiper les risques en s'intéressant plus particulièrement aux objets connectés, aux dispositifs permettant d'automatiser leur contrôle et de les restaurer en cas de cyberattaque. Un appel à projets dans le cadre du PIA, doté de 40 millions d'euros (qui permettent d'atteindre les 176 millions évoqués ci-dessus) est par ailleurs attendu d'ici l'été. Il ciblera les métropoles, départements et régions souhaitant atteindre une *« sécurisation globale de leur territoire »*, intégrant autrement dit capteurs et autres mobiliers connectés. Le montant des subventions de l'État, accordé à la suite d'une sélection des projets, pourrait s'échelonner entre 20 et 70 %. ■

www.shutterstock.com

Contact : Direction régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires - ile-de-france@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr @BdT_IDF

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

ZE... bonnes pratiques territoriales

en partenariat avec TERRITORIAL zepros

Abonnement gratuit au journal :
contact-collectivites@zepros.fr

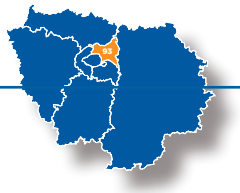

93 – BOBIGNY ET DRANCY
La géothermie va chauffer 20 000 logements

Exit le recours au gaz et au fioul ! Après un an et demi de travaux, la ressource géothermale du sous-sol de Bobigny et Drancy commence à être exploitée pour alimenter le réseau de chauffage urbain déployé sur les deux villes. Le projet Genyo a été lancé avec le Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) ayant effectué l'étude de faisabilité puis la maîtrise d'ouvrage. Les travaux de forage des quatre puits de géothermie, longs de plus de deux km chacun, se sont achevés en septembre dernier et permettent l'exploitation de l'aquifère du Dogger, contenant une eau à 60°C. D'importants travaux ont ensuite été menés sur la chaufferie du réseau de chaleur de Bobigny. Enfin, les pompes pour remonter l'eau géothermale en surface ont été descendues dans les deux puits producteurs, à 400 mètres de profondeur, afin de mettre en service les deux doublets fin février. Résultat : la mise en service en octobre 2020 pour les abonnés de Bobigny le sera en octobre prochain pour ceux de Drancy.

Un investissement de 70,5 M€

Aujourd'hui, la géothermie chauffe le réseau de chaleur qui alimente déjà une quarantaine d'équipements (logements collectifs, bâtiments publics, bureaux, etc.) et 80 sous-stations situées en pied d'immeubles. En parallèle, les premières extensions du réseau réalisées sur les deux communes ont permis de raccorder de nouveaux bâtiments sur Bobigny et un quartier de Drancy. La géothermie assure aux abonnés un coût maîtrisé dans la durée, ainsi qu'une TVA réduite à 5,5 % sur leurs factures. Dès cet automne, le réseau couvrira l'équivalent de 20 000 logements (logements collectifs, bâtiments publics, équipements sportifs, etc.). Vertueux, le réseau Gényo (30 km) permet d'éviter l'émission de 30 000 tonnes de CO_2 chaque année. L'investissement total s'élève à pas moins de 70,5 M€ (58 % pour les travaux de forage et de construction de la centrale, 42 % pour les travaux de réseau). Le projet a bénéficié de subventions de l'Ademe (16,9 M€), de la Région Ile-de-France (4 M€) et du Feder.

Philippe Pottiée-Sperry

Alimenté par la géothermie, le réseau de chaleur de Bobigny et Drancy couvre déjà une quarantaine d'équipements publics

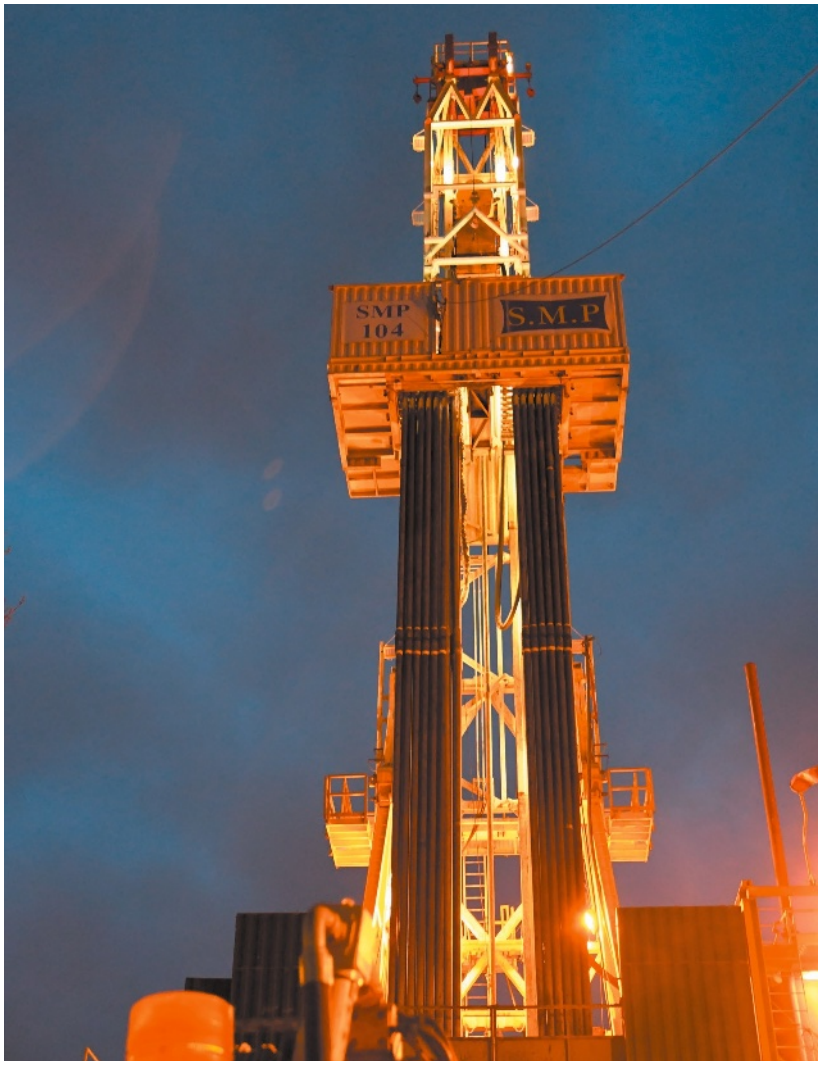

© Valérie Evrard

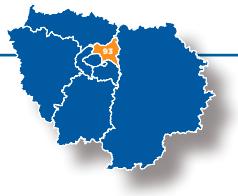

93 – MONTREUIL
Les encadrants construisent ensemble

Depuis fin 2019, Montreuil s'est lancée dans le codéveloppement professionnel. Cette méthode, née dans les années 90 au Québec, consiste à se réunir par petits groupes de collègues et à suivre des étapes pour travailler sur une problématique. Ainsi, en 2020, un groupe de directeurs et deux groupes de responsables de services se sont rencontrés toutes les six à huit semaines pour aborder des problématiques professionnelles et travailler sur des solutions ensemble : *« C'est de la formation entre pairs donc pas au sens classique avec un support et des experts »*, explique Catherine de Beer, directrice modernisation évaluation et organisation de Montreuil. Pour se lancer dans le codéveloppement, la ville a fait appel à un cabinet externe et une agent a coanimé certaines séances. Ce qui se dit en groupe n'en sort pas, sauf la liste des thématiques abordées pouvant jouer le rôle de « signaux faibles » pour cerner les besoins : *« Cela nourrit le plan de formation des encadrants et peut faire ressortir d'éventuelles situations d'alerte »*, décrit-elle.

Des moments de respiration

Pour les cadres, ces groupes *« permettent de ne pas être seul, de voir que d'autres peuvent avoir les mêmes problématiques et de construire des solutions ensemble »*, explique Catherine de Beer. Une collaboration d'autant plus importante *« cette année, où il a fallu se réinventer en termes d'accompagnement managérial. Pour les encadrants, cela a constitué des moments de respiration »*. Le codéveloppement a donc montré ses atouts et 2021 laisse une grande place aux expérimentations pour mieux collaborer et construire ensemble.

Julie Desbiolles

Groupes d'échanges entre pairs, collectif des cadres de direction, ateliers management… Montreuil travaille beaucoup en co-construction.

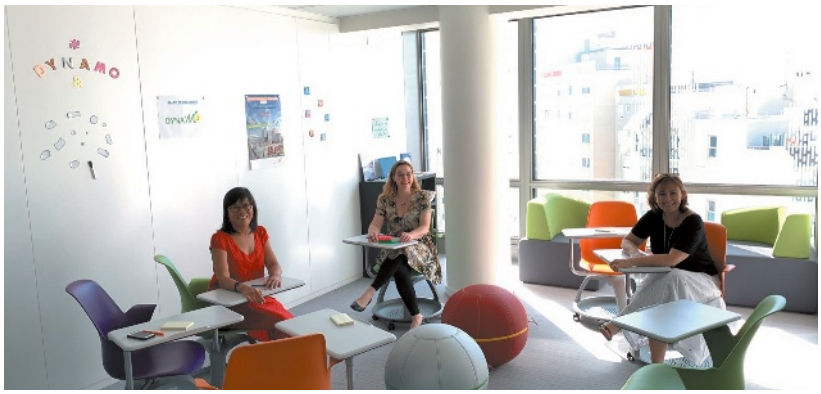

DR

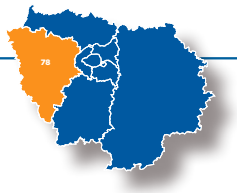

78 – MANTES-LA-JOLIE
La deuxième vie de la Tour Neptune

Elle a mal vieilli. Ses logements sont délabrés, ses équipements mal adaptés. A Mantes-la-Jolie, la Tour Neptune du Val-Fourré va être rénovée de fond en comble. Les travaux ont été lancés en février et la fin du chantier est fixé pour avril 2022. *« C'est l'heureux dénouement d'un combat de longue haleine »,* assure Jean-Luc Santini, adjoint au maire chargé de l'urbanisme. Cette issue a été rendue possible par la mise en place d'une Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (Orcod-in). La facture s'élève à 3 M€, financée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah, 61 %), la Région Ile-de-France (28 %), la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (5 %) et la prime habiter mieux (4 %). La part revenant aux copropriétaires représente seulement 2 %, soit 700 € pour chacun des 72 foyers. Sans ce dispositif, certains copropriétaires auraient eu à débourser… 55 000 € !

Un gain d'énergie de 43 %

« Les travaux vont permettre à chaque foyer de réaliser un gain d'énergie de 43% à l'avenir. Bouygues, qui assure les travaux, est engagé dans le contrat à l'atteinte de cet objectif », précise Jean-Luc Santini. Bouygues a déjà réhabilité deux autres copropriétés sur la commune en tenant cet engagement. À l'instar de la Tour Neptune, les Yvelines sont très exposées au phénomène des copropriétés dégradées puisque le département en dénombre plus d'un millier, soit l'équivalent de 4,6 % des logements en difficulté recensés par l'Anah en Ile-de-France. *« La lutte contre l'habitat dégradé est une préoccupation constante. La rénovation permet bien sûr d'améliorer les conditions de vie des habitants mais aussi de renforcer l'attractivité de la ville. Nous avons aussi racheté des immeubles en centre-ville pour les réhabiliter et les mettre en location »*, conclut l'élu.

Stéphane Menu

© Ville de Mantes-la-Jolie

À l'avenir, chaque foyer réalisera un gain d'énergie de 43 %.

Éric Freysselinard, directeur du nouvel Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI)

« Le principe de la session nationale Sécurité-Justice est de sensibiliser et de former les participants – dont les élus – aux questions de sécurité et de justice en créant un esprit de cohésion »

Cet institut au statut de service à compétence nationale (SCN) est né de la rationalisation et de la réorganisation des formations en sécurité intérieure voulue par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur. La direction de ce nouvel institut qui regroupe les compétences de l'INHESJ[1] et du CHEMI[2] a été confiée au préfet Éric Freysselinard, qui nous en présente les principales caractéristiques.

Qu'est-ce que l'IHEMI ?

L'IHEMI est né de la fusion entre l'INHESJ et le CHEMI. Nous conservons les missions et les thématiques de ces deux établissements que nous allons continuer à développer et à enrichir. Nous avons donc trois missions principales :

- La formation continue par l'organisation de sessions nationales et de cycles qui durent dix mois ;
- L'offre de formations courtes, ciblées et opérationnelles ;
- Des activités de recherche dans les domaines relevant de la sécurité.

À quoi sert ce nouvel institut et quel est son rôle ?

L'IHEMI est un organisme qui relève du ministère de l'Intérieur mais dont la vocation reste interministérielle. Nous gardons des liens forts avec le Ministère de la Justice notamment en publiant chaque trimestre *« les Cahiers de la sécurité de la justice »*. Nous sommes installés à la fois dans les locaux de l'École Militaire avec qui nous avons un partenariat, et à Maisons-Alfort dans les anciens locaux du CHEMI. Nous avons aussi un partenariat avec l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

IHEMI

Le préfet, Eric Freysselinard, est le directeur du nouvel Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI).

Concernant nos activités de recherche, nous sommes en lien avec le CNRS

et l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour le financement de certains travaux. Ainsi, pour la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), nous travaillons sur le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) afin d'analyser les différents types de radicalisation, ce qui nous permettra de donner des outils aux décideurs.

La radicalisation dans le sport

Par ailleurs, nous venons de lancer une étude sur la radicalisation dans le sport à la demande des ministres Marlène Schiappa et Roxana Maracineanu. Nous allons réaliser des études dans des clubs afin de mesurer l'interaction entre sport et radicalisation, en vérifiant par la recherche si le lien est ou pas existant....

Être prêts le moment venu !

Il ne vous a pas échappé que les crises se multiplient, s'enchaînent et parfois se superposent comme en ce moment, nous avons lancé au début de cette année 2021, à la demande du ministre Gérald Darmanin, un observatoire d'analyse et de prospective de la crise qui a pour vocation de proposer une vision prospective sur les crises à venir, pour être prêts le moment venu.

Nous travaillons aussi sur la prévention de la délinquance, sur les relations police/population, et préparons pour le mois d'octobre prochain (voir détails dans l'encadré ci-contre) un colloque au Sénat sur la sécurité dans la ruralité qui devrait intéresser l'AMIF et ses adhérents.

Quelles sont les formations accessibles aux élus ?

Nous avons trois sessions nationales ouvertes au public. La session « Sécurité et justice », la plus ancienne et la plus connue, existe depuis 30 ans et grâce à elle, nous ouvrons les portes du monde de la sécurité et de la justice à nos auditeurs curieux d'améliorer leurs savoirs dans ces domaines.
Viennent ensuite les sessions nationales *« Protection des entreprises et intelligence économique »* et *« Management stratégique de la crise »*, qui sont toutes deux certifiantes (Titre 7 RNCP).

Des formations exigeantes et réputées

Nos formations sont exigeantes mais elles sont aussi réputées et très courues, et nous souhaitons accueillir encore davantage d'élus parce que la mixité professionnelle est très importante pour la richesse des échanges et des travaux. Ces formations peuvent tout à fait intéresser un maire ou un adjoint à la sécurité.

Comment se déroule un cycle de formation ?

Une session nationale rassemble environ 90 personnes de septembre à juin à raison de 2 à 4 jours par mois. Elle regroupe aussi bien des colonels des armées, de la gendarmerie, des commissaires divisionnaires, des cadres de la sécurité du privé, des magistrats, des journalistes et des élus locaux ou des parlementaires.

Un esprit « promo »

Le principe de nos sessions est de sensibiliser et de former les gens aux questions de sécurité, mais aussi de créer un esprit de promo. D'ailleurs, pendant la formation, un voyage est organisé et bien souvent des années après, les personnes qui ont participé aux sessions en parlent encore et ont gardé des liens très forts.

Concrètement, nous proposons des conférences, interventions et tables rondes animées par des experts de haut vol. Il y a quelques semaines, nous avons accueilli François Molins, procureur général près la Cour de cassation. À l'issue de la conférence, nous avons réalisé une vidéo qui synthétise les principaux éléments de sa présentation, notamment son expérience de la gestion de crise quand il était procureur, pendant les attentats de Paris. La vidéo a été diffusée sur les réseaux sociaux.

Vis ma vie de ....

Nous amenons des personnalités expertes très reconnues dans leur domaine et nous organisons aussi des visites de terrain. Ainsi, certains auditeurs peuvent passer 24h dans la peau d'un gardien de prison. Autre exemple, j'ai eu l'occasion d'accompagner un petit groupe d'auditeurs dans les carrières de Paris où des jeunes organisent des soirées clandestines et interdites. En compagnie d'une députée, auditrice de la session nationale, nous étions encadrés par une unité de Ktaflics, la police spécialisée dans la chasse aux cataphiles.

« Notre mission consiste à relier l'opérationnel à la recherche, le temps court au temps long et surtout à permettre le dialogue entre les cultures, les métiers, les institutions et les hommes. »

Un futur cycle de formation à la citoyenneté

Nous sommes en train de construire avec le préfet Pierre Lambert, un cycle de formation à la citoyenneté et à la laïcité qui sera lancé à la rentrée de septembre. Il s'agit d'un cycle de formation plus léger qui s'adressera aux élus, aux enseignants, à des responsables associatifs sur le thème de la citoyenneté au sens large.

Qu'est-ce que la République ; comment se prennent les décisions au niveau gouvernemental, comment se fabriquent une loi, un décret ; quel est le sens de la laïcité ; comment est gérée une collectivité locale ?

Seront également évoquées la citoyenneté dans les quartiers ainsi que les questions liées à la prévention de la délinquance. Cette formation répond à un besoin et le cycle durera une dizaine de jours de novembre à mai environ. Elle sera construite pour s'adresser à des élus et des professionnels intéressés par ces questions. Notre objectif est de construire une petite communauté de travail de 20 à 40 personnes, afin de répondre concrètement à des questions issues du terrain. Cette formation a vocation à s'enrichir de ce que les participants y apporteront comme questionnements mais aussi comme solutions. ■

Comment peut-on intégrer ces cycles de formations ?

Il s'agit de formations payantes auxquelles il faut postuler en envoyant un CV et une lettre de motivation. Il y a également un entretien de sélection afin de vérifier les candidatures, mais si les candidatures sont motivées et les candidats suffisamment charpentés afin de travailler dans les groupes de travail, là où se fait la mixité professionnelle entre le public et le privé, il n'y a pas de raison de les refuser.

Pour la prochaine session qui débutera en septembre, les inscriptions ont commencé et c'est le bon moment pour postuler jusqu'à la mi-juin ! En raison de la pandémie, nos cycles sont bien sûr accessibles en visio mais nous espérons très vite reprendre le tout présentiel.

Nous proposons aussi de nombreuses formations à la gestion de crise et à la prévention des risques. Chaque année, nous formons sur ces sujets tous les élèves de l'ENA, les nouveaux préfets, les nouveaux procureurs ainsi que la plupart des sous-préfets.

Existe-t-il des formations « sur mesure » ?

Nous pouvons en effet monter des formations sur mesure adaptées à des publics donnés. À l'École militaire, nous avons des plateaux de gestion de crise qui nous permettent de simuler des exercices de crise. Nous avons aussi une salle de média-training, pour apprendre à répondre aux journalistes, que nous utilisons notamment lors des modules de formation à la communication de gestion de crise.

Comment résumeriez-vous les missions de l'IHEMI ?

Nous croyons fortement au continuum sécurité/justice et notre mission consiste à relier l'opérationnel à la recherche, le temps court au temps long et surtout à permettre le dialogue entre les cultures, les métiers, les institutions et les hommes. C'est de plus en plus important dans le monde de défiance dans lequel nous vivons. ■

1. IHESJ : Institut des Hautes Études Sécurité et Justice.
2. CHEMI : Centre des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur.

Événement à venir : un colloque « Sécurité et ruralité » au Sénat

En collaboration avec l'Association des maires ruraux et sous le haut patronage de Gérard Larcher, président du Sénat, l'IHEMI organise le lundi 4 octobre 2021 au Palais du Luxembourg un colloque « Sécurité et ruralité » qui en fonction de la situation sanitaire pourra être à la fois en présentiel et en distanciel.

Un guide de la participation citoyenne à destination des élus

L'AMIF, associée à l'agence de concertation Palabreo, publie son guide du mandat participatif à destination des élus qui ont pour projet d'associer davantage les citoyens dans les projets de leur commune, ou qui souhaitent simplement amorcer une réflexion sur ce sujet.

Ce guide explique les tenants et les aboutissants des démarches de participation citoyenne. Il propose une méthode « pas à pas » pour guider les élus qui souhaiteraient mettre en place de telles démarches, explique les concepts et le vocabulaire de la démocratie participative, ce que l'on peut en attendre ou non.

Faut-il concerter ? Si oui, à quelles fins et dans quel périmètre ? Avec qui ? Le guide propose une méthodologie étayée pour conduire une démarche de concertation : mobilisation efficace des participants, organisation de la phase de mise en débat, du lancement de la démarche à l'étape de restitution de la décision finale. La place des élus dans le processus de concertation est également abordée tout comme la gestion d'éventuelles oppositions.

Le guide conseille également les élus qui souhaiteraient faire de la concertation citoyenne un principe de gouvernance, à travers une stratégie globale planifiée de manière annuelle ou pluriannuelle. On parle ainsi de mandat participatif. Il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle de la démocratie représentative mais bien de l'enrichir par une plus grande association des citoyens à la conduite des affaires publiques. Le guide préconise en outre d'évaluer les dispositifs mis en place pour s'assurer qu'ils remplissent bien leurs objectifs initiaux.

La série de fiches pratiques, en annexe du guide, prévoit des exemples de démarches participatives par thématiques : comment concerter sur le développement du commerce de cœur de ville ou sur une modification de l'organisation du stationnement ? Comment mettre en place des assises du sport dans sa commune ? De quelle manière associer les citoyens à la programmation culturelle de la ville ? Les pistes proposées sur la manière d'associer les citoyens, de bien cibler les parties prenantes ou encore de fixer le cadre du débat suffisamment en amont sont concrètes.

Le guide sera prochainement disponible en format numérique sur le site internet de l'AMIF à l'adresse suivante : https://amif.asso.fr/vie-de-las-sociation/nos-publications/guides-pratiques/

Il est également possible d'en commander une version papier en s'adressant au secrétariat de l'AMIF. ■

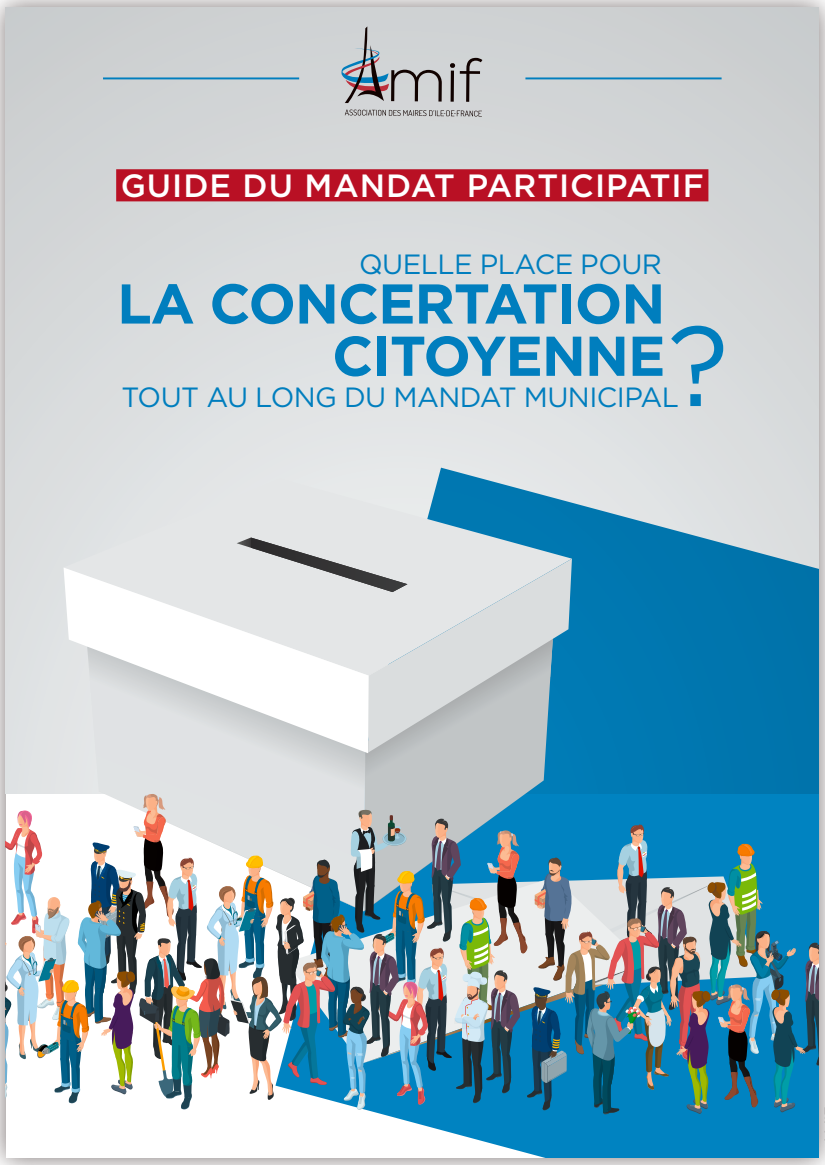

AMIF

La Grande consultation des maires d'Ile-de-France

« Pour une nouvelle et véritable décentralisation »

À un peu plus d'un an de l'échéance présidentielle de mai 2022, le débat récurrent autour de l'avenir de la décentralisation émerge à nouveau dans l'actualité avec de multiples prises de positions. Pour l'AMIF, cette question est cruciale, mais elle mérite réflexion et dialogue en préalable à toute proposition. Pour tracer des perspectives d'avenir crédibles et les soumettre à la rentrée prochaine aux différents candidats déclarés, l'association a choisi de développer une démarche originale d'interpellation des 1 287 maires d'Ile-de-France.

La Grande consultation des maires d'Ile-de-France, lancée ce mardi 30 mars 2021, par une enquête électronique anonyme, et conçue par Palabreo pour l'AMIF, permet à chacun d'eux de faire valoir ses opinions et de contribuer à la formulation ultérieure d'un Manifeste publié par l'association : « Pour une nouvelle et véritable décentralisation ». L'objectif en est d'imaginer une nouvelle gouvernance réaffirmant le rôle des maires, notamment dans le contexte spécifique de l'Ile-de-France.

Pour cela, l'enquête d'une cinquantaine de questions se structure autour de six grandes interrogations institutionnelles et territoriales :

La commune doit-elle demeurer l'échelon institutionnel de base pour l'Ile-de-France ? Si oui, à quelles conditions ?
Les élus seront invités à exprimer leur point de vue sur la commune en tant qu'échelon fondamental de la démocratie et de l'action publique locale. Cela sera aussi l'occasion d'évoquer leur rôle de maire et la façon dont il a pu évoluer, les relations entre la commune et les autres collectivités territoriales, les éventuelles réorganisations de compétences qui pourraient être envisagées.

Quel type partenariat État et collectivités territoriales doivent-il nouer ?
Les élus s'exprimeront sur les enjeux de la déconcentration, sur leurs relations avec les services de l'État au niveau territorial et seront invités à exposer leurs propositions quant aux futures étapes prioritaires de décentralisation.

Quels besoins spécifiques d'investissement l'Ile-de-France doit-elle faire valoir auprès de l'État au regard de sa situation particulière (démographie, polarisation et hétérogénéité territoriale) et des conséquences de la crise sanitaire ?
Les maires pourront formuler leur vision du territoire régional face à la crise mais surtout au lendemain de celle-ci.

Une structuration polycentrique de l'Ile-de-France est-elle souhaitable ?
Les élus seront interrogés sur leur désir éventuel d'une Ile-de-France plus « polycentrique », c'est-à-dire structurée autour du développement de nouvelles centralités, s'appuyant ou non sur les futures gares du Grand Paris Express, et sur le rôle attendu de l'État dans cette perspective.

Quel l'avenir institutionnel l'Ile-de-France peut-elle viser ?
S'agissant de l'avenir institutionnel, les élus s'exprimeront sur l'organisation actuelle de l'Ile-de-France, ses évolutions potentielles et sur les enjeux prioritaires en termes de gouvernance métropolitaine.

« Pour notre association, le bon calendrier c'est d'être très présent dans la période pré-présidentielle pour nous adresser à tous les candidats » indique le président Stéphane Beaudet, qui se réjouit par ailleurs de la qualité du collectif que représente l'AMIF. « Nous sommes une force dont le poids et la représentativité nous permettra de porter et de faire valoir nos revendications et nos propositions. »

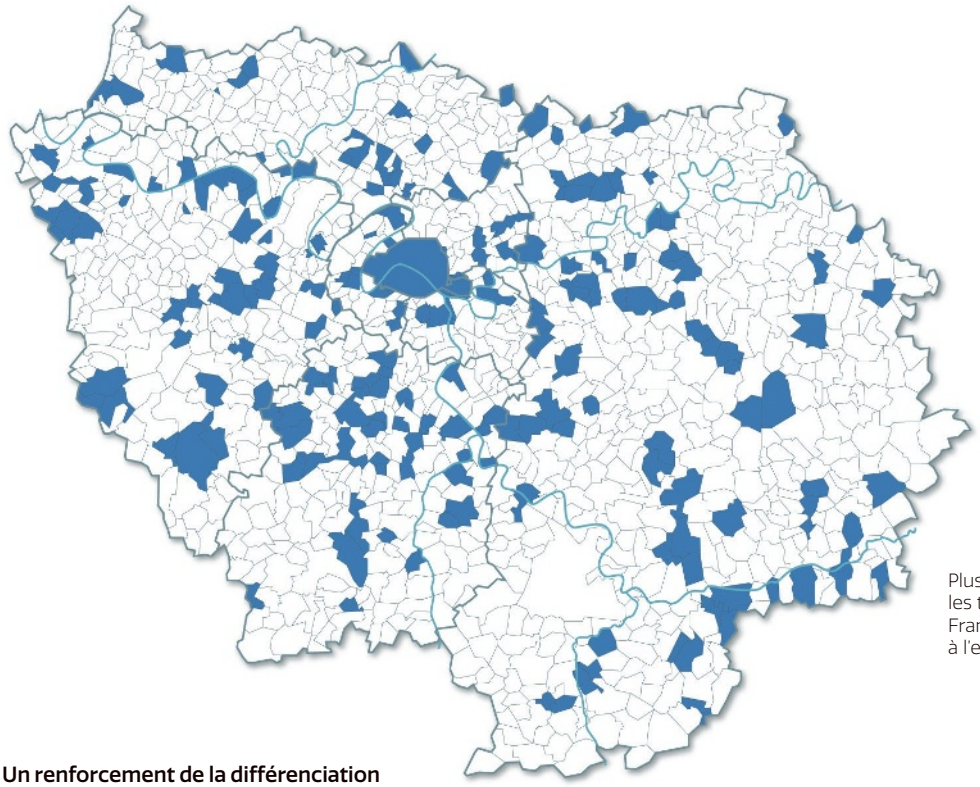

Plus de 200 maires issus de tous les territoires de la région Ile-de-France ont d'ores et déjà répondu à l'enquête.

Un renforcement de la différenciation institutionnelle des territoires d'Ile-de-France est-il imaginable, dans une « décentralisation à la carte » ?
Les maires pourront témoigner de leurs attentes concernant la différenciation, c'est-à-dire une « décentralisation à la carte » au regard des caractéristiques spécifiques des territoires et dans la perspective d'un droit à l'expérimentation locale.

Le calendrier de la Grande consultation

La Grande consultation des maires d'Ile-de-France se veut doublement originale : elle s'adresse à l'ensemble des maires de la région et a pour ambition de sensibiliser également les acteurs économiques, sociaux, culturels, dont les maires sont souvent les interlocuteurs les plus directs, pour partager avec eux questionnements et perspectives d'avenir.

La mobilisation des maires d'Ile-de-France à travers l'enquête lancée constitue le fondement et garantit la légitimité d'une dynamique qui se prolonge au-delà de cette séquence initiale. Plusieurs temps forts jalonnent les six mois de la démarche.

« Le but est de permettre aux participants de s'exprimer au maximum. La dématérialisation des tables rondes nous permettra de toucher un large public et d'avoir une photographie précise des attentes des collectivités » précise Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy (91), premier vice-président de l'AMIF. « Cette consultation permettra à l'AMIF et aux maires qu'elle représente de faire valoir leur point de vue et leurs attentes s'agissant de la gouvernance de la région capitale (...)

Après une enquête lancée le 30 mars, trois tables rondes en visioconférence permettront de partager les résultats de l'enquête et d'échanger entre élus (mai-juin 2021). Les tables rondes (non publiques) associent les élus volontaires et des experts sur la base d'une présentation synthétique des résultats de l'enquête pour chacune des six thématiques. Le compte-rendu des débats, croisé avec les résultats de l'enquête, constituera la matière de la rédaction du Manifeste.

Deux se sont déjà déroulées fin mai et début juin, la 3e portera sur « Repenser l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France ? », jeudi 10 juin de 15h30 à 17h30.

À l'occasion du Salon de l'AMIF les 30 juin et 1er juillet 2021, la Grande consultation sera mise en débat pour aboutir à la rentrée 2021, à la publication du manifeste « Pour une nouvelle et véritable décentralisation » et à la présentation aux candidats à l'élection présidentielle 2022. ■

Tribune

« La Grande consultation des maires d'Ile-de-France » pour la Gazette des Communes

L'AMIF ouvre un grand débat à l'échelle francilienne pour une « une nouvelle et véritable décentralisation »

La Grande consultation des maires d'Ile-de-France initiée par l'AMIF se veut une contribution destinée à porter la voix des maires d'Ile-de-France sur les enjeux de décentralisation. Elle sera tout à la fois une contribution à la loi 4D, jugée essentiellement technique par les élus franciliens, mais également une contribution au débat sur la décentralisation qui doit avoir lieu à l'occasion de la prochaine présidentielle. Cette démarche positionne le débat au niveau que nous attendions, ainsi que des réflexions que nous portons depuis de nombreuses années.

La Loi 4D[1] qui doit arriver prochainement au Parlement fait l'impasse sur la région Ile-de-France. Aucune proposition ne tient compte de ses particularités. Elle ne répond qu'à 5 % des questionnements et des enjeux qui sont indispensables à régler pour nous, maires franciliens.

Depuis 20 ans, malgré les promesses formulées en faveur de la décentralisation, l'État n'a cessé, en réalité, de recentraliser et de reconcentrer. La conférence nationale des territoires ayant vécu ce que vivent les roses, il n'y a pas eu de grand soir pour la décentralisation. Perte d'autonomie fiscale, absence de réforme des finances locales et de réflexion sur la clause générale de compétences pour les communes, absence de choix de gouvernance pour le Grand Paris…

Dans la pratique, les élus locaux ont pu constater la difficulté de l'État à gérer la crise sanitaire au plus près du terrain. Paradoxalement, cette crise a replacé les collectivités au cœur de l'action. Les maires ont dû colmater de nombreuses brèches sur le terrain. Il leur a fallu gérer et endosser toutes les casquettes : logisticiens, accompagnateurs, presque magiciens…

Nous estimons que l'Ile-de-France n'est pas une région comme les autres. Seule métropole française de taille mondiale avec plus de 12 millions d'habitants, elle est incontestablement la région capitale. Notre région est en croissance économique et démographique permanente depuis l'après-guerre. Ce dynamisme impose des coûts d'aménagement, des coûts sociaux et des coûts d'infrastructures spécifiques (ex. : les mobilités). Une question s'impose dès lors : cette situation particulière doit-elle générer des politiques particulières de la part de l'État ?

Notre volonté commune est d'aller sur le terrain pour ouvrir le dialogue le plus large possible afin de déterminer avec l'ensemble des maires franciliens ce que pourrait être un véritable acte de décentralisation.

Selon nous, ce travail s'inscrit clairement dans le débat sur la décentralisation qui resurgit régulièrement et qui doit figurer parmi les sujets majeurs de la prochaine campagne présidentielle.

Le grand chantier ouvert par l'AMIF est un processus de consultation des maires d'Ile-de-France d'une durée de 6 mois. Il se déroulera en trois temps forts.

Le premier temps fort de cette Grande consultation consiste en la mise à disposition de l'ensemble des maires d'Ile-de-France d'un questionnaire électronique anonyme. Il permet à chacun d'eux de faire valoir ses opinions et de contribuer à la formulation ultérieure d'un Manifeste publié par l'association. Ce questionnaire est composé d'une cinquantaine de questions structurées autour de 6 thématiques. Cette enquête électronique se déroulera du 30 mars au 23 avril.

À la suite de celle-ci, l'AMIF organisera, entre mai et juin 2021, trois tables rondes en visioconférence. Ces tables rondes (non publiques)

Les maires ayant répondu à l'enquête au 30 avril 2021.

associeront les élus volontaires et des experts sur la base d'une présentation synthétique des résultats de l'enquête pour chaque thématique. Le compte-rendu des débats et les résultats de l'enquête constitueront la matière de la rédaction du Manifeste.

Le Salon de l'AMIF, qui se déroulera du 30 juin au 1er juillet 2021, sera l'occasion d'une présentation publique des résultats de la Grande consultation et le lieu d'organisation de débats avec les acteurs de la région.
Enfin, à la rentrée, l'AMIF remettra à tous les candidats à la présidentielle son Manifeste afin de promouvoir les propositions des maires d'Ile-de-France en faveur d'une véritable décentralisation.

La mobilisation des maires d'Ile-de-France à travers l'enquête lancée constitue le fondement et la garantie de la légitimité incontestable de cette démarche d'une ampleur inédite.

Cette consultation sera l'occasion d'interroger les édiles franciliens sur six grandes interrogations institutionnelles et territoriales.

La première que nous avons identifiée est celle relative à l'avenir de la commune. Doit-elle rester l'échelon institutionnel de base ? Et si oui, à quelles conditions ? Comment garantir qu'elle reste l'échelon intangible de notre organisation institutionnelle et territoriale ? La question de la place de la commune au sein des intercommunalités se pose également. Des approches très différentes doivent certainement prévaloir selon que l'on est en zone rurale ou urbaine/dense.

Les autres thématiques proposées aux élus franciliens porteront sur :

- l'avenir institutionnel de la région Ile-de-France,
- le polycentrisme,
- le partenariat État/collectivités territoriales,
- une décentralisation « à la carte » dans les territoires d'Ile-de-France,
- l'identification des besoins spécifiques d'investissement de l'État au regard de la situation particulière de l'Ile-de-France.

Notre objectif est de faire remonter les aspirations des maires et de dessiner des perspectives qui soient crédibles. Il s'agira de proposer à tous les candidats à l'élection présidentielle la vision des maires d'Ile-de-France dans laquelle le plus grand nombre pourra trouver sa place. Telles sont les ambitions de cette consultation inédite dans sa forme et dans son échelle. ■

1. Loi 4D pour différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification.

L'AMIF en pole position

Forte de sa représentation géographique et politique, l'AMIF se positionne très régulièrement sur des sujets d'actualité afin de faire entendre la voix des maires d'Ile-de-France.

Loi « Climat et Résilience », une loi qui manque d'ambition

www.shutterstock.com

Les élus de l'AMIF regrettent en premier lieu la méthode utilisée pour l'élaboration de ce projet de loi mais aussi son manque d'ambition. Si officiellement, 146 des 149 propositions de Convention Citoyenne pour le Climat sont reprises dans le texte législatif, en réalité, seulement 10 ont été réellement transcrites telles quelles, le reste des propositions ayant vu leur contenu tronqué, leur périmètre réduit ou leur échéance allongée. Or, le recours à un tel dispositif innovant, et pour la première fois à l'échelle nationale, se doit d'être exemplaire, pour que les citoyens aient confiance dans la reproduction de ce type de démarche dans le futur. Cette reprise partielle des propositions citoyennes risque de créer un précédent négatif sur la démocratie participative. Les élus auraient également souhaité être concertés en amont de la lecture du projet de loi, l'Ile-de-France connaissant de nombreuses spécificités en matière de changement climatique.

Ils constatent que le manque d'ambition se reflète d'autant plus qu'il n'est pas précisé de manière chiffrée à quelle hauteur chaque mesure participera à la réduction des 40 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Ils souhaitent modifier certaines mesures pour une transition écologique plus forte et plus juste : abaisser le seuil dérogatoire de 10 000 m² à 5 000m² en-dessous duquel il est possible de créer de nouvelles surfaces commerciales, augmenter l'objectif de zones naturelles protégées de 30 % à 50 % et retirer le caractère obligatoire du pouvoir de police du maire sur la publicité.

Enfin, ils estiment que devraient être introduites de nouvelles mesures sur la restauration de la nature et de la biodiversité et sur une responsabilisation croissante des entreprises, plutôt que des collectivités, en matière de réduction des déchets.

L'AMIF, proactive sur la vaccination en Ile-de-France !

En février 2021, pour répondre aux inquiétudes des maires, l'AMIF a proposé des solutions pour rendre plus efficace la stratégie vaccinale : mise en place d'une carte vaccinale géographique, amélioration du partage d'informations et compensation du coût de la campagne de vaccination portée par les villes...

En mars, l'AMIF s'est positionnée au sujet de la vaccination de la communauté éducative. Elle a rappelé que la vaccination des enseignants proposée par le gouvernement devait intégrer toute la communauté éducative et pas seulement les enseignants. En effet, les animateurs, les surveillants ou encore les agents de maintenance et de nettoyage sont eux aussi fortement sollicités depuis le début de la crise sanitaire. Par leur travail, ils sont en première ligne et permettent de maintenir les écoles ouvertes.

Les élus ont souligné l'importance de vacciner prioritairement les personnels de la petite enfance, particulièrement exposés au virus, car les gestes barrières dans les crèches sont quasiment impossibles à respecter.

Les demandes de l'AMIF ont été presque entièrement écoutées par le gouvernement, qui a ouvert la vaccination à une partie de la communauté éducative le week-end du 16 avril. Toutefois, l'association regrettait à cette date que cette décision n'inclut pas l'intégralité de celle-ci et qu'elle soit réservée aux plus de 55 ans.

www.shutterstock.com

www.shutterstock.com

La culture, un bien essentiel

L'AMIF réaffirme que la culture est plus que jamais nécessaire. Elle doit être au centre de la relance et non une variable d'ajustement. Il est essentiel de donner de la visibilité à ce secteur de premier plan en Ile-de-France, aujourd'hui sinistré. Les communes ont un rôle central à jouer dans la reprise des activités culturelles.

L'AMIF a proposé à la ministre de la Culture :

- La mise en place d'une stratégie claire de reprise des activités culturelles, avec différents scenarii donnant une lisibilité calendaire pour la reprise et l'élaboration suffisamment en amont d'un protocole sanitaire précis encadrant les spectacles en plein air de l'été.
- La mise en place d'une communication régulière et ciblée à destination des élus sur les dispositifs d'aide de l'État destinés aux communes et aux structures privées, et la prise en compte des surcoûts pour les communes dans le domaine de la culture.
- L'orientation des aides à la relance sur l'ensemble du secteur culturel.
- Un dispositif particulier pour les salles de spectacle et de cinéma qui rouvriront leurs portes en jauges réduites, afin de compenser le manque à gagner sur la billetterie.

Préservons le sport du quotidien en Ile-de-France !

La sédentarisation que nous connaissons depuis un an a engendré une recrue de pathologies dans la population. La reprise du sport constitue donc un véritable enjeu de santé publique. Les élus de l'AMIF appellent le gouvernement à se mobiliser afin que la reprise des activités sportives soit réussie. Pour cela, elle doit être pleinement anticipée dès aujourd'hui.

Depuis un an, l'activité des structures associatives sportives est pratiquement à l'arrêt. Ces associations craignent pour leur pérennité principalement en raison de la baisse du nombre d'adhésion à la rentrée 2020 (– 26 %) et du manque de visibilité quant à la reprise des activités sportives (calendrier, modalités). Le risque de voir disparaître des associations sportives est grand.

De plus, les communes peinent à suivre le rythme des changements très réguliers de protocoles sanitaires et font face à des surcoûts importants,

www.shutterstock.com

engendrés notamment par l'adaptation des protocoles dans les équipements publics.

Face à cette incertitude qui pèse sur les acteurs du sport, l'AMIF appelle le gouvernement à mettre en place les dispositifs suivants :

- Un véritable plan de relance du sport dans toutes ses dimensions et s'appuyant sur les collectivités territoriales.
- Un protocole adapté de reprise des activités sportives, élaboré conjointement avec les communes.
- Le lancement d'un plan piscines prenant pleinement en compte les difficultés financières de ces équipements. ■

www.shutterstock.com

Loi « Climat et Résilience » : quel rôle pour les communes ?

Le 24 mars dernier, la commission Transition Écologique de l'AMIF a débattu du projet de loi « Climat et Résilience » examiné à l'Assemblée Nationale en avril. Aurore Bergé, députée et rapporteure de cette loi, et Zoé Lavocat, responsable Climat et Territoires du réseau Action Climat, ont pu répondre aux interrogations des élus. Objectif pour les maires ? Échanger, débattre et connaître leur rôle dans l'application de cette loi.

Ce projet de loi était attendu par les élus de l'AMIF, conscients de l'importance de la transition écologique. Pour Didier Guével, maire du Plessis-Gassot (95) et trésorier de l'AMIF, ce texte permettra *« de faire évoluer les mentalités et d'agir sur les manières de vivre [...] au niveau communal, le développement durable sera renforcé »*. De son côté, Julien Jabouin, adjoint à la maire de Cachan (94), note *« qu'il sera intéressant de voir comment les dispositions seront appliquées au niveau local »*.

Et justement, comme l'a souligné Rolin Cranoly, maire de Gagny (93), cette loi va impacter *« en effet les collectivités »*, puisque certaines dispositions de cette loi sont directement liées aux prérogatives des maires. L'élu a par exemple expliqué qu'elle *« prévoit de renforcer l'éducation au développement durable à partir de l'école : or, l'école se trouve au cœur des prérogatives principales des collectivités territoriales »*.

Même si pour Zoé Lavocat, ce projet de loi manque d'ambition alors qu'il y a une réelle urgence à agir, il aura tout de même des effets pour les communes.

Ainsi, les communes seront incitées à mettre en place une option végétarienne dans les écoles, sur la base du volontariat, même si la responsable d'Action Climat regrette ce caractère non-obligatoire. De son côté, Aurore Bergé justifie ce choix du volontariat par le fait qu'il peut y avoir des freins budgétaires pour certaines communes.

Par ailleurs, les communes de plus de 150 000 habitants devront mettre en œuvre des zones à faibles émissions. Zoé Lavocat constate néanmoins qu'il manque, dans cette loi, des outils à la disposition des collectivités territoriales pour mettre en œuvre cette mesure.

« Cette loi va impacter les collectivités, puisque certaines dispositions sont directement liées aux prérogatives des maires. »

Le texte prévoit aussi de donner le pouvoir de police aux maires en matière de publicité. Pour Aurore Bergé, il s'agit là d'une décentralisation du pouvoir de police, qui permettra plus de souplesse et de communication à l'échelle locale. Cependant, les communes dans leur grande majorité ne disposent pas des moyens humains nécessaires pour exercer correctement cette compétence, a nuancé Zoé Lavocat.

Les maires pourront par ailleurs mieux encadrer les commerces afin de lutter contre la pollution lumineuse. Ils pourront participer à l'expérimentation sur les imprimés publicitaires, qui consiste à interdire leur diffusion, sauf mention expresse et visible sur les boîtes aux lettres. Toutefois, les maires pourront prévoir des exemptions.

Le projet de loi sera ensuite examiné par les sénateurs en mai/juin : affaire à suivre ! ■

AMIF

La prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport

En présence de Madame la ministre déléguée en charge des Sports, s'est tenue le jeudi 15 avril une séance mixte des commissions Égalité femmes-hommes et Sports. À la suite de nombreuses prises de paroles de sportifs victimes de violences sexuelles, et plus largement grâce au phénomène #metoo, la problématique de prévention de ces violences a été inscrite à l'agenda politique.

L'AMIF a organisé cette commission autour d'invités d'exception : Roxana Maracineanu, ministre chargée des Sports et Sébastien Boueilh, directeur-fondateur de l'association Colosse aux pieds d'argile. Des chiffres édifiants ont ainsi été portés à la connaissance des élus, tirés du bilan de la cellule de traitement des signalements mise en place par le ministère : au 19 février 2021, 421 personnes ont été mises en causes pour 387 signalements, et 82 % des victimes étaient mineures au moment des faits. Marie-Pierre Badré et Raphaël Praca, élus référents de ces commissions, ont souhaité échanger sur la manière dont les élus, en lien direct avec les associations sportives de leurs territoires, peuvent contribuer efficacement à la prévention des violences.

Une fois le constat dressé, la ministre, a souhaité présenter aux élus les principaux dispositifs mis en œuvre afin de lutter contre les violences sexuelles dans le sport : une cellule de traitement des signalements composée de 4 agents disponibles à temps plein ainsi qu'une adresse mail dédiée, un fichier national du contrôle de l'honorabilité de l'ensemble du personnel travaillant au contact d'enfants, et un kit de sensibilisation, composé d'affiches et de livrets explicatifs, à destination des enfants et des mouvements sportifs, que peuvent s'approprier les collectivités.

Le ministère travaille également à la prévention des violences en partenariat avec plusieurs associations, dont celle fondée par Sébastien Boueilh. L'ancien rugbyman, lui-même victime de violences sexuelles durant sa jeunesse, a fondé l'association *Colosse aux pieds d'argile* en prenant conscience de l'ampleur du phénomène et du très grand nombre de victimes existantes. Forte de 14 salariés professionnels formés à l'écoute des victimes et de 2 intervenants régionaux en Ile-de-France, l'association a été reconnue d'utilité publique en 2020. Elle intervient au sein des fédérations sportives ou des clubs, dans les écoles, collèges, lycées ou encore auprès du grand public pour former les professionnels de la petite enfance à ce sujet et libérer la parole des victimes, tout en les accompagnant sur le plan psychologique. Durant les 8 années de combat que l'association a déjà menées, 4 000 témoignages ont été reçus dont un tiers en milieu sportif : Sébastien Boueilh tâche de montrer que si le monde du sport peut briser, il peut aussi permettre aux victimes de se reconstruire. ■

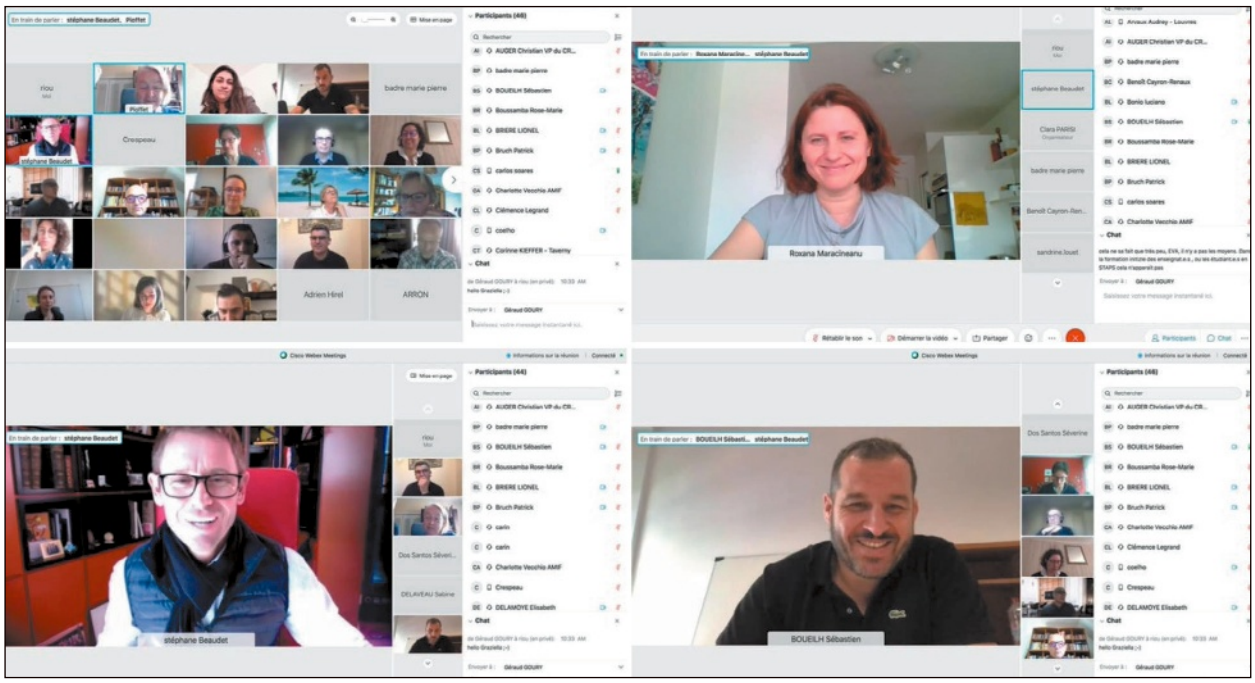

AMIF

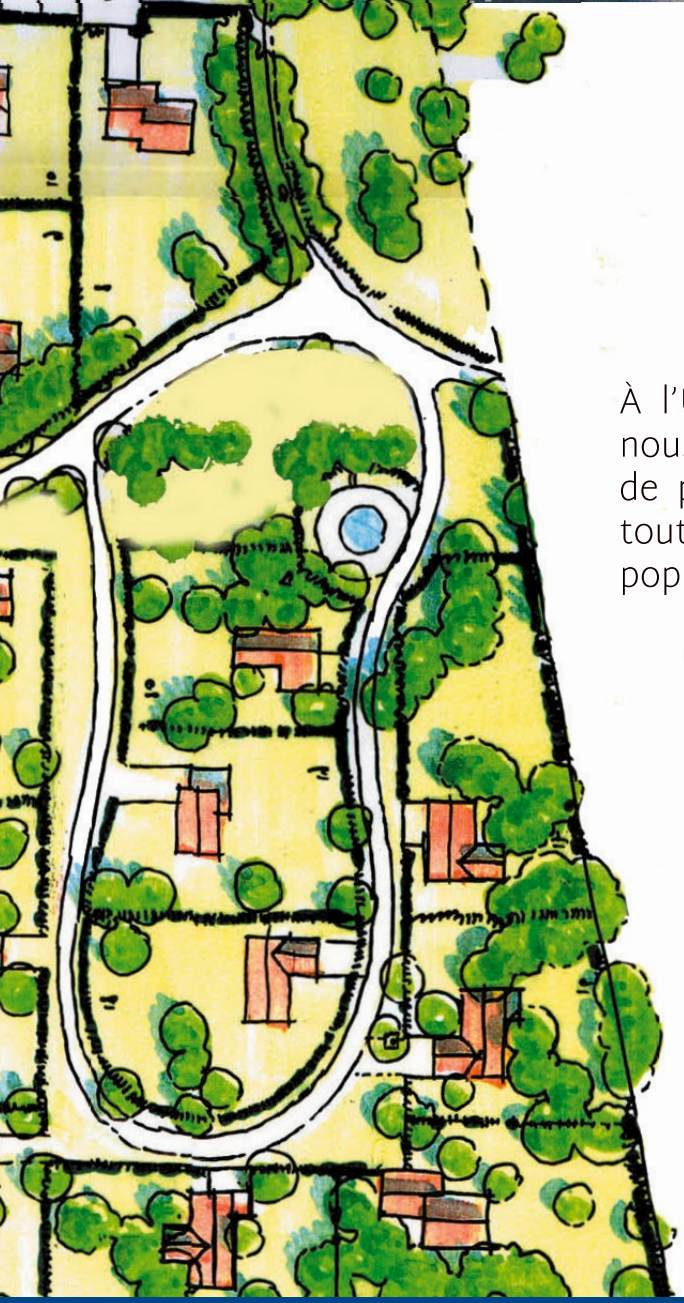

Retrouvez votre liberté d'aménager votre commune

À l'Union Nationale des Aménageurs d'Île-de-France, nous accompagnons les décideurs dans la réalisation de projets d'aménagement durables et responsables, tout en répondant à la demande croissante d'une population désireuse d'une meilleure qualité de vie.

www.unam-territoires.fr

UNAM
Île-de-France

roche.francilis@gmail.com

L'AMIF se positionne sur le prolongement de la loi SRU

Le Parlement débutera à l'été l'examen du projet de loi dit « 4D[1] ». Une partie du texte sera consacrée au prolongement de la loi dite SRU. Lors de son assemblée générale du 7 avril, l'AMIF a souhaité y apporter sa contribution.

En préambule, l'AMIF a souhaité rappeler son soutien à la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement urbain, dite « SRU » et la nécessité de produire du logement social sur l'ensemble de la Région Ile-de-France. Pour autant, plus de 20 ans après son entrée en vigueur, l'article 55 souffre de difficultés de mise en œuvre avérées, et ce particulièrement en Ile-de-France.

En tant qu'association représentant les maires d'Ile-de-France, l'AMIF revendique que :

• Le rôle de la commune soit réaffirmé dans la politique de peuplement

L'AMIF estime que les communes doivent retrouver une place essentielle dans l'attribution des logements sociaux de leur territoire. En effet, la politique de peuplement doit être placée prioritairement entre les mains des communes.

• La logique de flux de logements sociaux prévale sur la logique de stock

Le flux de logements sociaux produits doit être davantage pris en compte dans les objectifs assignés aux communes. Si l'atteinte d'un stock de logements sociaux doit demeurer l'objectif final, le constat de l'atteinte d'un objectif de flux devrait permettre aux communes de ne pas être déclarées comme carencées.

• Les spécificités de chaque commune pour établir les objectifs et/ou prononcer les carences et les amendes soient mieux être prises en compte

L'AMIF appelle à une application des objectifs de production en tenant compte des contextes locaux (attractivité, pression foncière, demande de logements, part du territoire communal en zone inconstructible) et des nouvelles contraintes de lutte contre l'artificialisation des sols. Dans le même ordre d'idée, l'AMIF souhaite que la notion d'inconstructibilité soit élargie.

• La compétence logement et habitat soit mise en cohérence avec la mesure du taux de logements sociaux

Les maires d'Ile-de-France considèrent qu'il faut mettre en adéquation la mesure des efforts réalisés avec la collectivité disposant des compétences permettant de mesurer ces efforts. Cela implique de mesurer le taux de logements sociaux à l'échelle de l'intercommunalité et non pas de la commune, et du même fait les constats de carences et les pénalités qui en résultent.

• L'aide aux maires bâtisseurs soit rétablie

Les aides à la pierre et les acquisitions foncières avec le soutien de l'État doivent être renforcées. Par ailleurs, la mise en place de la réduction du loyer solidarité (RLS) a amplifié les difficultés de financement du logement social en réduisant les capacités d'investissements des bailleurs sociaux. L'AMIF propose de revoir ce dispositif. Enfin, l'État doit s'engager à soutenir financièrement les communes. Si une aide au maire densificateur existe, il est important de l'élargir à une aide aux maires bâtisseurs, incitative à la production de logements sociaux. ■

1. «4 D » pour Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Décomplexification.

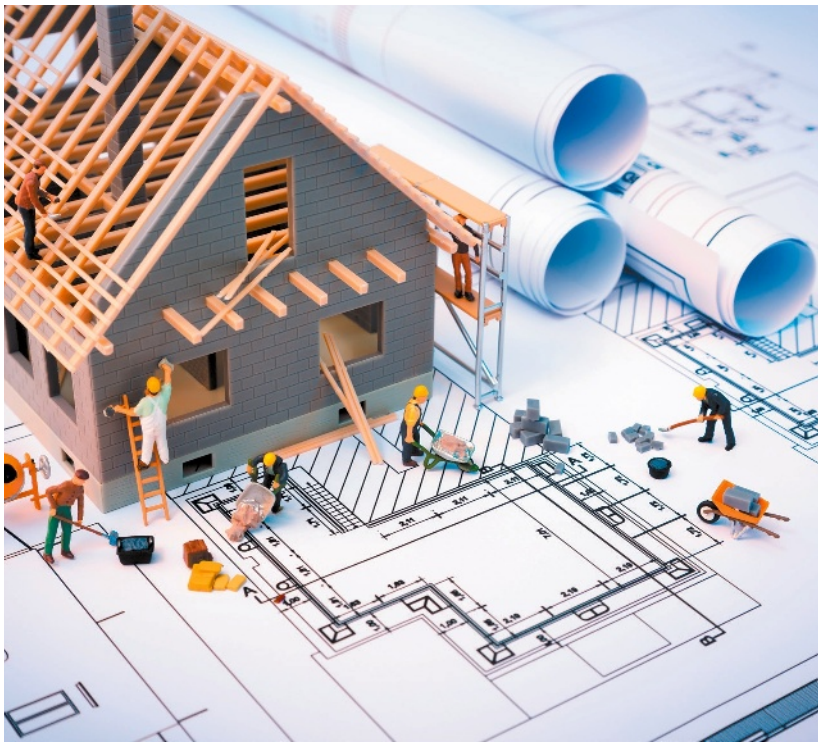

www.shutterstock.com

30 juin
1er juillet

SALON DE L'AMIF 2021

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

PARC DES EXPOSITIONS - PARIS NORD VILLEPINTE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

www.salon-amif.fr

PG ORGANISATION

UN SALON PHYGITAL

Le Salon de l'AMIF 2021 sera phygital

Les 30 juin et 1er juillet 2021, le 25e Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France se tiendra à Paris-Nord Villepinte dans le Hall 4. Nous vous donnons donc rendez-vous pour un salon profondément renouvelé et qui prendra en compte les enseignements de la période que nous traversons.

Au cœur de cette édition : **l'engagement constant des maires et des élus locaux** en faveur de l'innovation, des technologies et de l'aménagement du territoire.

Une manifestation revisitée

Un salon qui plus que jamais favorisera **la convivialité, le partage, le réseautage et le retour d'expériences** de nos partenaires du monde de l'entreprise, **la diffusion d'informations utiles et les échanges** avec les milieux institutionnels et leurs représentants.

Simultanément au rendez-vous physique, les visiteurs qui n'auront pas pu se déplacer auront l'opportunité de se connecter à la plateforme **AMIF LIVE** pour échanger, partager et assister aux démonstrations. Un pertinent mélange de visibilité à la fois sur l'événement et d'une présence en ligne extrêmement riche pour favoriser le relationnel entre tous les publics.

Les collectivités au cœur de la relance

Ce 25e Salon de l'AMIF donnera à voir cette formidable énergie née de la crise et démontrera ainsi que la relance économique par le local ou « l'économie résidentielle » est un enjeu de premier plan pour le développement économique des métropoles. Et ce grâce à de nouvelles formes de coopérations entre acteurs publics et privés (État, collectivités locales, entreprises…).

2 jours de temps forts avec un programme riche et varié pour répondre aux attentes des collectivités : actualité politique, conférences thématiques, ateliers, remises de trophées, signatures de convention, Forum exposants, autant de nouveaux formats pour rassembler tous les acteurs du secteur. ■

Le programme en un coup d'œil

30 juin / 1er juillet

SALON DE L'AMIF 2021

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

PARC DES EXPOSITIONS - PARIS NORD VILLEPINTE

LES COLLECTIVITÉS AU CŒUR DE LA RELANCE

Mercredi 30 juin

8h30-10h00
Espace Commune'Halles / réservé aux élus du FMGP
Comité syndical du Forum Métropolitain du Grand Paris

Matinée inaugurale

9h30
Départ depuis le stand AMIF
Visite officielle du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France

10h45
Coupé de ruban

11h00-12h30
Agora principale
Conférence Inaugurale « Les collectivités au cœur de la relance »
Cérémonie et discours officiels en présence de nombreuses personnalités

12h30-14h30
Déjeuner*

14h30-15h30
Agora principale
Gestion de crise : de l'urgence à l'anticipation

15h15-16h45
Espace Commune'Halles
Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes - 4e édition

16h00-17h30
Agora principale
« Quelle décentralisation pour l'Ile-de-France ? »
Mise en débat de la Grande consultation des maires, pour une nouvelle et véritable décentralisation

16h00-17h30
Espace Forum
Réunion du Club des collectivités pour l'Économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France

Jeudi 1er juillet

9h30-10h30
Agora principale
Comment s'adapter au changement climatique ?

10h00-11h00
Espace Forum
Mettre en place une démarche de participation citoyenne dans sa commune
Lancement du guide du mandat participatif de l'AMIF

10h00-11h30
Espace Commune'Halles / réservé aux élus
Rencontres avec les maires et parlementaires franciliens

11h00-12h00
Agora principale
Les élus locaux et la justice dans les territoires

12h00-14h30
Déjeuner*

14h30-15h30
Espace Commune'Halles
La data, nouvel or blanc des collectivités : comment mieux organiser la gouvernance de la donnée publique ?

14h30-15h30
Espace Forum
La commune, lieu d'innovation pour faire avancer l'égalité femmes-hommes

14h30-16h00
Agora principale
Trophée « Label Commune Donneur » en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang - 11e édition

16h00-17h30
Espace Commune'Halles
Trophée des Communes pour la rénovation énergétique – 2e édition

*Restauration :
En raison du contexte sanitaire, à titre exceptionnel cette année, les traditionnels déjeuners offerts aux élus ne pourront se tenir dans leur format habituel. Néanmoins, la convivialité sera au rendez-vous et une offre de restauration (payante ou sur invitation de nos partenaires) sera mise à votre disposition dans le respect des règles sanitaires.

Mis à jour au 18/05/2021

www.salon-amif.fr

LES ACTUALITÉS POLITIQUES

9h30

Départ sur le stand AMIF

Visite inaugurale du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France

Véritable temps fort et privilégié entre les personnalités politiques de l'Ile-de-France, le Bureau de l'AMIF, PG Organisation, organisateur de l'événement et les exposants du Salon de l'AMIF pour une découverte des nouveautés 2021.

Des solutions innovantes seront présentées tout le long du parcours inaugural pour que les maires et les élus locaux soient au cœur de la relance économique et de la résilience francilienne.
Sur inscription obligatoire

10h45-11h00

Coupé de ruban et photo officielle

11h-12h30

Agora principale

Conférence inaugurale « Les collectivités au cœur de la relance »

Quel rôle jouent et continueront de jouer les collectivités pour favoriser la relance ? À quelles conditions les collectivités locales et particulièrement les communes pourront-elles être des moteurs de la relance ? Comment les élus locaux se projettent-ils au plus près du terrain, en lien avec les acteurs économiques et sociaux, pour les mois à venir ?

Toutes ces questions seront abordées lors de la conférence inaugurale qui se tiendra dans un format innovant, dynamique et phygital.
Sur inscription obligatoire

16h-17h30

Agora principale

« Quelle décentralisation pour l'Ile-de-France ? »

Mise en débat de la Grande consultation des maires d'Ile-de-France, pour une nouvelle et véritable décentralisation

L'AMIF a lancé « *la Grande consultation des maires d'Ile-de-France, pour une nouvelle et véritable décentralisation* » afin de porter la voix des maires dans la perspective de la prochaine élection présidentielle. D'une durée de 6 mois, ce travail est inédit dans sa forme et son échelle car il convie l'ensemble des maires de la région Ile-de-France à s'exprimer librement dans le cadre de différents formats (questionnaire, tables rondes) sur un sujet majeur et donnera lieu à la rédaction d'un manifeste remis aux candidats à l'élection présidentielle.

Cette table ronde sera l'occasion d'une présentation publique des résultats de la grande consultation et d'un grand débat avec l'ensemble des acteurs concernés sur le thème « Quelle décentralisation pour l'Ile-de-France ? ».

Des personnalités de premier plan échangeront sur l'avenir institutionnel de l'Ile-de-France, l'avenir de la commune et sur les conditions d'une véritable décentralisation pour la région capitale.

LA GRANDE CONSULTATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE
POUR UNE NOUVELLE ET VÉRITABLE DÉCENTRALISATION

LES CONFÉRENCES THÉMATIQUES

Jeudi 1er juillet

9h30-10h30

Agora principale

Comment s'adapter au changement climatique ?

Certains effets du changement climatique sont déjà visibles. Nous devons nécessairement y faire face pour nous y adapter. Nos modes de vies et nos paradigmes vont devoir évoluer afin de prendre en compte ces nouvelles contraintes. Cette conférence permettra de mettre en débat des solutions qui peuvent être actionnées au niveau local.

11h-12h

Agora principale

Les élus locaux et la justice dans les territoires

Cette conférence s'attachera à faire dialoguer les élus locaux franciliens sur la justice de proximité, les violences envers les élus locaux et la lutte contre la délinquance du quotidien.

14h30-15h30

Espace Commune'Halles

La data, nouvel or blanc des collectivités : comment mieux organiser la gouvernance de la donnée publique ?

La donnée s'est révélée essentielle dans la gestion de la crise sanitaire, mais l'accumulation de plateformes et de différentes échelles de politiques de la donnée rendent parfois complexe une gestion optimale des données qui sont pourtant des richesses importantes pour les territoires. Retard des collectivités, échanges d'information trop faibles, désengagement de l'État : le rapport Bothorel revient sur cette politique de la donnée publique qu'il convient d'améliorer.

LES ATELIERS DE L'AMIF

Mercredi 30 juin

14h30-15h30

Agora principale
Gestion de crise : de l'urgence à l'anticipation

Cela fait bientôt un an et demi que le gouvernement et les maires sont dans la gestion de crise de la Covid-19. Situation inédite, virus inconnu, monde globalisé : autant d'ingrédients qui obligeaient d'avancer pas à pas et laissaient peu de place aux projections longues. Les sociétés et leurs représentants politiques vont désormais devoir vivre avec ce virus. Comment s'organiser pour anticiper les besoins, planifier des politiques dédiées de moyen terme et donner de la visibilité aux citoyens ?

16h00-17h30

Espace Forum
Réunion du Club des collectivités pour l'Économie Sociale et Solidaire en Ile-de-France

Présentation du Club des Territoires en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire créé par l'AMIF, la CRESS Ile-de-France et le RTES. Présentation des actions du Club depuis deux ans et échanges sur les enjeux de l'ESS dans le contexte actuel de relance économique : comment le secteur a vécu la crise sanitaire et quel est sa place dans la relance économique.

Jeudi 1er juillet

10h00-11h00

Espace Forum
Mettre en place une démarche de participation citoyenne dans sa commune Lancement du guide du mandat participatif de l'AMIF

Session interactive de questions/réponses sur la mise en place de démarches participatives dans sa commune, suivie d'une présentation et d'une remise du guide aux participants.

14h30-15h30

Espace Forum
La commune, lieu d'innovation pour faire avancer l'égalité femmes-hommes

Les affaires et témoignages successifs de violences sexistes et sexuelles, dans le sillage de #metoo, ont permis d'établir le lien sur le caractère massif des violences subies par les femmes. Mais c'est également les révélations d'absence de prise en compte des enjeux spécifiques aux femmes dans les politiques publiques qui font que le combat contre cette inégalité systémique des genres est inscrit aujourd'hui à l'agenda politique. Les habitudes, les stéréotypes, les schémas, les représentations et l'impunité sont ancrés depuis longtemps. Le travail de déconstruction s'annonce long…
Alors comment faire ? La commune, comme échelon de proximité, ne serait-elle pas la mieux à même d'enclencher une dynamique d'égalité forte et durable ?

LES ÉVÉNEMENTS AMIF

Mardi 29 juin

Speedmeeting « Les maires à la rencontre des porteurs d'expérimentations »

Organisé par l'AMIF et ses partenaires, cet événement vise à mettre en relation des communes avec des apporteurs de solutions innovantes pour qu'ils puissent ensemble dialoguer et mener une expérimentation ou un achat innovant dans des cadres juridiques et financiers privilégiés. Il s'agit de permettre aux territoires et aux entreprises d'avancer ensemble sur la transition écologique. Grâce à une plateforme de prise de rendez-vous, les maires se verront proposer un catalogue de solutions pour lesquelles ils ont pu demander des rendez-vous d'une quinzaine de minutes.

Cet événement 100 % digitalisé prendra place la veille du Salon de l'Association des Maires d'Ile-de-France sur une plateforme dédiée.

Mercredi 30 juin

15h15-16h45

Espace Commune'Halles

Les Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes - 4e édition

L'Association des Maires d'Ile-de-France lance la quatrième édition des Trophées des Conseils Municipaux Enfants & Jeunes en Ile-de-France. Il s'agit de mettre en valeur l'implication des élus locaux auprès des jeunes et de récompenser les actions des enfants dans la vie de la cité.

Quatre prix seront décernés à quatre collectivités lors d'une cérémonie ludique pendant laquelle les jeunes lauréats se verront remettre des récompenses.

Trois catégories : villes de moins de 10 000 habitants, villes de 10 000 à 30 000 habitants et villes de plus de 30 000 habitants.

Un prix « coup de cœur du jury » sera également décerné à une commune, quelle que soit sa catégorie.

Tous les CME et CMJ d'Ile-de-France ayant mené un projet citoyen mis en œuvre en 2020 peuvent participer.

Jeudi 1er juillet

14h30-16h

Agora principale

Trophée « Label Commune Donneur » en partenariat avec l'Établissement Français du Sang - 11e édition

LE LABEL COMMUNE DONNEUR

QU'EST-CE QUE LE LABEL « COMMUNE DONNEUR » ?

Le label « commune donneur », sous la responsabilité de l'EFS Ile-de-France et du Comité Régional Fédéré pour le Don de Sang Bénévole de la Région Ile-de-France, répond à cette démarche. Il contribue à mobiliser la population autour d'une cause d'intérêt général à laquelle le plus grand nombre peut s'identifier : le don de sang.

AU CŒUR DE LA VILLE

Composé de 3 cœurs distincts et complémentaires, le label « Commune Donneur » valorise la collectivité sur 3 champs d'actions pour mobiliser les franciliens au don de sang. Chacun des cœurs du label accompagne les objectifs de l'EFS dans sa mission de santé publique :

Le cœur collecte

Ce cœur récompense l'accueil, le confort et l'accessibilité des collectes de sang.

Le cœur communication

Ce cœur félicite la pédagogie et l'information sur le don de sang mise à disposition des citoyens.

Le cœur soutien

Ce cœur salue l'investissement financier de la commune pour la promotion du don de sang.

QUI PARTICIPE ?

Les collectivités qui auront obtenu 1 ou 2 cœurs se verront remettre le diplôme du « Label Commune Donneur ». Celles qui auront rassemblé les 3 cœurs seront récompensées par le trophée du « Label Commune Donneur ».

16h-17h30

Espace Commune'Halles

Trophée des Communes pour la rénovation énergétique 2e édition

TROPHEE des communes pour la rénovation énergétique

Fortes du succès du 1er Trophée des Communes pour la rénovation énergétique, l'AMIF, Île-de-France Énergies et l'AREC Île-de-France renouvellent leur collaboration pour une 2e édition, enrichie de nouveaux partenaires.

La sélection des lauréats sera basée sur une évaluation multicritère des candidatures : la stratégie globale et les ambitions fixées par la collectivité en matière de rénovation énergétique du bâti, l'exemplarité environnementale et sociale de la démarche déployée par la collectivité, la diversité et la qualité des démarches mise en œuvre auprès des acteurs du territoire.

Cinq prix seront remis, dans les cinq catégories suivantes :

> Communes de moins de 10 000 habitants
> Communes entre 10 000 et 30 000 habitants
> Communes de plus de 30 000 habitants
> Intercommunalités
> Coup de cœur du jury.

PARCOURS THÉMATIQUES ET FORUMS

LES FORUMS

Espace de prise de parole ouvert, en accès libre et gratuit, les Forums permettent de découvrir des solutions d'entreprises autour de conférences aux thèmes variés de 40 minutes.

Les entreprises y ont l'opportunité de présenter leur vision et d'apporter leurs expertises aux principaux enjeux et défis des acteurs publics et en particulier les communes en Ile-de-France.

Ces prises de paroles de 40 minutes traiteront de sujets très hétéroclites tels que la finance, les services aux collectivités, la mobilité, l'éducation, la culture, la transition numérique, énergétique et écologique ou encore l'aménagement urbain.

Retrouvez ces conférences sur les trois espaces Forum du Salon de l'AMIF. Elles seront également retransmises en direct sur la plateforme AMIF LIVE afin de permettre au plus grand nombre de participer à ces sessions.

LES PARCOURS THÉMATIQUES

Des visites guidées thématiques d'1h30, en petits groupes, seront proposées sur le salon.

Ces parcours, pilotés par des ambassadeurs, seront l'occasion d'aller à la rencontre d'apporteurs de solutions et de mener des échanges privilégiés en fonction des besoins des collectivités.

Afin d'offrir une prestation qualitative, ces rencontres sont limitées à une vingtaine de visiteurs qui iront à la rencontre de 5 voire 6 entreprises maximum.

Les parcours seront orientés vers ces 4 thématiques : La mobilité, la transition numérique et digitale, la transition énergétique et la transition écologique.

INFORMATIONS LOGISTIQUES ET SANITAIRES

Guide des mesures sanitaires

Nous avons formalisé l'ensemble des mesures sanitaires qui seront mises en place sur le salon dans un document synthétique que vous pouvez retrouver en téléchargement sur le site www.salon-amif.fr

Restauration

En raison du contexte sanitaire, à titre exceptionnel cette année, les traditionnels déjeuners offerts aux élus ne pourront se tenir dans leur format habituel.

Néanmoins, la convivialité sera au rendez-vous et une offre de restauration (payante ou sur invitation de nos partenaires) sera mise à votre disposition dans le respect des règles sanitaires.

Pass Sanitaire

Selon les dernières annonces du gouvernement, à compter du 9 juin 2021, les contours du PASS SANITAIRE pour assister à votre prochain événement AMIF 2021 les 30 juin et 1er juillet 2021 sont les suivants :

Présenter :

- Certificat de vaccination contre la Covid-19 (1re ou 2nde injection) ;

ou

- Test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h ;

ou

- Test PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du service public : www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14896.

Nous vous informerons des éventuelles précisions dès qu'elles seront parues.

Important :
L'autotest ne fait pas partie pour l'instant du dispositif du PASS SANITAIRE.
Le PASS SANITAIRE ne dispense pas du respect des gestes barrières.

PG ORGANISATION

GUIDE DES BONNES PRATIQUES SANITAIRES - VISITEURS

La santé et la sécurité de tous sur nos salons sont notre priorité, découvrez quelques consignes fondamentales à respecter pour profiter de votre salon dans un environnement serein.

Les principales mesures prises pour vous

- **Masque obligatoire pour le personnel du salon et les exposants**
- **Mise à disposition de gel hydroalcoolique**
- **Désinfection régulière des points de contact**
- **Sens de circulation entrée et sortie avec signalétique directionnelle au sol**
- **Contrôle des accès et vérification des masques par un(e) hôte(sse) à l'entrée des salles et des espaces de conférences**

Les règles à respecter

- **Port du masque obligatoire**
- **Pré-enregistrez-vous en ligne afin de limiter les files d'attente à l'accueil**
- **Respectez le marquage au sol pour la distanciation physique**
- **Prenez rendez-vous avec les exposants qui le proposent.**
- **Respectez les gestes barrières et restez chez vous en cas de symptômes suspects**

À TRÈS BIENTÔT SUR SALON DE L'AMIF 2021

30 juin
1er juillet

SALON DE L'AMIF 2021

SALON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Demandez votre **BADGE** sur
salon-amif.fr
avec le code **SAMIF21M1**

PARC DES EXPOSITIONS - PARIS NORD VILLEPINTE

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

www.salon-amif.fr

PG ORGANISATION

Retour sur les travaux des commissions

L'école comme levier pour favoriser l'égalité filles-garçons

Les commissions Égalité femmes-hommes et Éducation ont fait équipe commune pour réfléchir à l'école comme levier de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, sous l'égide de ses réprésentants élus, Marie-Pierre Badré, Amel Matouk, Marie-Line Pichery et Lionel Benharous. Ambre Elhadad, du Centre Hubertine Auclert, rappelle qu'il n'y a pas de différences biologiques fondamentales entre les femmes et les hommes. La réflexion doit se centrer sur le genre et les stéréotypes et mécanismes de hiérarchisation qui en découlent. Pour

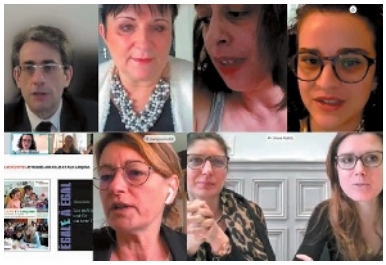

AMIF

lutter contre ceux-ci, les collectivités peuvent former les personnels municipaux à ces enjeux, diversifier les activités, les jouets, les livres, et aménager différemment les espaces. C'est notamment le travail de la géographe Edith Maruéjouls qui repense les espaces des cours d'école et leurs pratiques associées. Le problème réside avant tout dans la hiérarchisation et le dénigrement des activités considérées comme féminines qui cantonnent les filles aux jeux d'intérieur ou sur les abords de la cour mais jamais au centre, lieu du foot, et empêchent donc la mixité. Les enfants craignant de traverser cet espace central, cela menace l'égale liberté de mouvement des enfants. Il y a un phénomène de prescription d'usage : la séparation crée des formes de préemption d'espace. Ainsi, les garçons n'osent pas toujours se rapprocher des filles pour les activités, de peur d'être dévalorisés. Oriane Filhol et Leyla Temel, élues à Saint-Denis, ont souligné l'importance d'avoir une action communale coordonnée et lisible. ■

Le numérique responsable

Les élus référents de la commission numérique, Dominique Turpin et Christophe Ippolito, ont reçu le 6 avril plusieurs experts pour échanger sur les moyens d'action des collectivités pour être plus sobres numériquement. Olivier Bieber, directeur de la Stratégie à l'Institut du Numérique Responsable (INR), s'est ainsi attaché à démontrer l'impact souvent méconnu du numérique sur l'environnement et les opportunités dont peuvent bénéficier les communes, notamment grâce à l'accompagnement fourni par l'INR. Plus largement, les impacts sociaux du numérique ont été soulignés par Romain Barrallon et Mathieu Grandperrin, membres de l'association Ouishare à l'origine du projet Frictions numériques. Ils ont rappelé l'importance de s'interroger sur des sujets tels que la mise en place de limites nécessaires au numérique et le droit au non numérique, dans une visée d'inclusion, de solidarité et d'écologie. ■

Articuler démocratie participative et démocratie représentative

La commission Démocratie locale pilotée par les élus référents Anne Gbiorczyk, Hervé Charnallet et Éric Berdoati, s'est réunie pour débattre des bonnes pratiques en matière de démocratie participative. Autour de Marie-Catherine Bernard de l'agence Palabreo et d'Emeline Perrin de l'Institut de la concertation et de la participation citoyenne, les participants ont échangé sur les degrés d'implication possible des citoyens et l'articulation des dispositifs participatifs avec le mandat représentatif des élus. L'essentiel est de poser un cadre clair en amont de toute démarche de concertation, en exposant aux citoyens son périmètre exact, ce qu'il est possible de faire tout comme ce qui est déjà acté par la collectivité. Anne Gbiorczyk a conclu la séance par un constat : une acculturation des élus à la participation citoyenne est nécessaire. Éric Berdoati a quant à lui souligné l'importance de travailler sur la pédagogie de la décision publique. ■

Art, culture et espace public

Alors que depuis le début de la crise sanitaire, les salles de théâtre et de cinéma ont connu un fonctionnement en jauge réduite ou une fermeture totale, la question de l'art et de la culture dans l'espace public est cruciale. A ce titre, les élus référents de la commission Culture et Patrimoine, Arnaud Péricard et Annie Tissier ont souhaité échanger le 8 avril dernier sur des initiatives artistiques en plein air. Estelle Sicard, directrice adjointe des affaires culturelles de la Ville de Paris, a ainsi présenté aux élus l'appel à projets « Le mois d'août de la culture ». Sarah Harper, metteuse en scène et directrice artistique de Friches théâtre urbain, a évoqué des projets du collectif associant directement les habitants de territoires variés, en zones urbaines comme rurales. Benoît Battistelli et Jacques Drouhin ont respectivement présenté le festival de street-art de Saint-Germain-en-Laye et le festival de cinéma Paradisio de Flagy, et ont démontré aux élus que divers types d'initiatives étaient possibles dans des collectivités de toute taille. ■

AMIF

Les filières déchets et alimentation pour générer de l'emploi sur sa commune

Pour agir face à la crise sanitaire et économique, la commission Développement économique s'est donnée cette année la relance par l'emploi comme fil rouge de son programme. Plus que jamais, les communes se sentent concernées par la nécessité d'aider à relancer l'emploi sur leurs territoires. Lors de deux séances, deux filières d'avenir pour l'emploi ont été présentées aux élus. Des représentants de GRDF, Sepur et Véolia, ont présenté les investissements et les retombées en termes d'emplois pour la filière des biodéchets, sur lesquels des règlementations concerneront les communes dans les prochaines années. Concernant les circuits courts dans l'alimentation, le collectif les Pieds dans le Plat, le réseau Cocagne, et Terre de Liens, ont présenté tous les aspects de la filière : consommation, production, restauration collective. Autant de niveaux sur lesquels les collectivités peuvent agir concrètement pour encourager les circuits courts. ■

www.shutterstock.com

Quelle réforme de la fiscalité locale pour les communes ?

Suppression de la taxe d'habitation, baisse des dotations, baisse des impôts de production, les intervenants de la dernière commission Finances-Fiscalité ont dressé un tableau sombre de l'état des finances locales et ont contesté *« l'erreur politique majeure, tant pour les collectivités que pour l'État »*, que constitue la suppression de la taxe d'habitation. Selon Philippe Laurent, maire de Sceaux, *« la situation d'aujourd'hui est extrêmement préoccupante et pose une question politique de répartition de la responsabilité des pouvoirs publics. [...]*

AMIF

Les maires souhaitent lever l'impôt : pour l'État, c'est une chance que des personnes veulent exercer cette responsabilité ». « Seule une partie des habitants d'une commune va continuer à avoir un lien financier avec le budget municipal. [...] C'est bien d'un enjeu essentiel d'équilibre démocratique du pays dont il est question. Il faut réfléchir à ce qui nous paraît important dans la nature du budget et à comment envisager notre autonomie demain » a complété Éric Berdoati, maire de Saint-Cloud. ■

La prévention des risques naturels majeurs à l'échelle communale

L'Ile-de-France est particulièrement sujette à des risques d'inondation comme des risques de mouvements de terrain. Depuis la crue centennale de 2016, les concitoyens exigent une prévention efficace des pouvoirs publics ainsi qu'une réaction immédiate en cas de crise. Lors de la séance de la commission Prévention-Sécurité du 26 mars, les élus référents, Hervé Gicquel et Brice Rabaste, ont souhaité échanger avec les élus au sujet des financements existants et des bonnes pratiques, notamment dans le cadre de la coopération des acteurs de la gestion de crise. Alexandre Leonardi, chef du Service Risques à la DRIEE Ile-de-France, Frédéric Gache, directeur adjoint de l'appui aux territoires à l'EPTB Seine Grands Lacs et Alexandre Jouassard, chef de bureau communication à la Direction Générale de la Sécurité civile, ont ainsi répondu aux interrogations des élus concernant les outils de prévention des risques existants. ■

www.shutterstock.com

Améliorer la logistique du fret routier sur les communes

Monique Bourdier et Jean-Baptiste Hamonic ont eu le plaisir de recevoir, lors de la commission Mobilités du 14 avril, Lydia Mykolenko de l'Institut Paris Région et Jérôme Liebeskind, fondateur de Logicités, afin d'étudier les problématiques liées au fret routier en Ile-de-France, première région logistique française. Les élus ont fait part de plusieurs difficultés liées à ce type de transport : encombrement du trafic, stationnement accidentogène, pollution de l'air, nuisances sonores, déviations inadaptées par l'application Waze, dégradations des routes… À l'heure de l'explosion du e-commerce et des livraisons associées, les intervenants se sont attachés à informer les élus des leviers d'action mobilisables, dont l'utilisation de la base de données BAC Ile-de-France, regroupant les arrêtés de circulation et de stationnement et favorisant l'application de la règlementation. ■

Financer la restauration du patrimoine local

Dans les communes de toutes tailles, le financement de la restauration du patrimoine local est à la fois un enjeu essentiel et une question difficile. La commission Culture et patrimoine a ainsi reçu la Direction régionale des affaires culturelles pour présenter différents leviers de financement d'opérations de rénovation des Monuments historiques, tels que le Fonds incitatif et partenarial, la mission Patrimoine en péril (dite « mission Stéphane Bern ») ou encore des crédits complémentaires déployés dans le cadre du plan de relance. Concernant les monuments non classés et non-inscrits aux Monuments historiques, Florence Portelli, vice-présidente de la Région Ile-de-France, a présenté le label « Patrimoine d'intérêt régional », dispositif permettant aux propriétaires publics et privés de bénéficier d'aides à la restauration (à hauteur de 30 % du montant du projet, en investissement) et à la valorisation de ces sites (20 % du montant du projet, en fonctionnement). ■

www.shutterstock.com

Vers une alimentation durable, inclusive et résiliente

Lors de la commission Santé du 6 avril, les élus référents, Marc Giroud et Véronique Garnier, ont souhaité s'interroger sur les nouveaux projets d'alimentation pouvant être mis en place par les collectivités. Ils ont ainsi invité Sylvestre Nivet, vice-président de l'Association nationale des directeurs de la restauration collective, Valérie Plet, chargée de mission Alimentation durable à l'ADEME Ile-de-France et Patrick Vuidel, expert sur le projet de la Butinerie. Les élus ont ainsi pu étudier les marges de manœuvre dont ils disposent concernant la restauration collective, en tant qu'instrument de politique publique d'aménagement du territoire et de soutien au développement économique, comme le démontre la mise en place des projets alimentaires territoriaux. En outre, ils ont eu l'opportunité de découvrir le projet de la Butinerie à Pantin, lieu de 400 m² abritant une cuisine pédagogique, la distribution de paniers alimentaires, les terrasses de circuits courts et un magasin bio. ■

AMIF

www.shutterstock.com

Haine en ligne, fake news… quelle gestion des outils numériques de sa commune ?

La commission Démocratie locale a reçu le 19 mars dernier Franck Confino, consultant en communication digitale et fondateur de l'Observatoire social media des territoires, pour discuter de bonnes pratiques en matière de gestion des réseaux sociaux.

De plus en plus de communes de petite et moyenne taille sont présentes sur ces réseaux, notamment sur Facebook. Mais toutes ne disposent pas de compétences en interne pour alimenter très régulièrement ces outils et gérer les commentaires. Franck Confino a notamment conseillé aux participants d'adopter une stratégie écrite de communication et de modération des commentaires, à partager avec tous les élus concernés et avec les utilisateurs. Jean-Charles Lallouet, directeur de la communication de Lille Métropole et ancien responsable du service communication de la Ville de Roubaix, est revenu sur la trajectoire d'une fake news très virale dans la commune. Pour la contrer, il a fallu resserrer le cercle de décision pour agir vite et rétablir les faits sans alimenter davantage cette fausse information. Un subtil équilibre ! ■

www.shutterstock.com

Tour d'horizon des groupes de travail

Comment améliorer et accélérer la vaccination ?

L'AMIF a lancé un groupe de travail regroupant les maires qui disposent d'un centre de vaccination. Animée par Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, en lien avec Véronique Garnier, adjointe au maire de Croissy-sur-Seine et référente de la commission Santé de l'AMIF, la dernière séance a eu lieu le 24 mars. Les élus avaient alors exprimé la crainte que le personnel mobilisé dans les centres de vaccination ne tienne pas la cadence sur le long terme alors qu'il est déjà très éprouvé, le personnel médical notamment s'essoufflait. Ils avaient signalé une problématique de retard dans les paiements des médecins qui vaccinent et l'impérieux lien à faire entre ouverture de nouveaux centres et personnel à mobiliser pour les faire fonctionner.

Les élus souhaitent toujours un remboursement de l'intégralité des surcoûts supportés par les communes, contrairement à ce qui avait été annoncé par le ministère précédemment. Mobiliser une salle appartenant à la commune pour la gestion du covid peut, par exemple, constituer une perte de recettes pour la commune. À ce sujet, l'AMIF réalise une enquête sur les coûts engendrés par la mise en place de centres de vaccinations portés par les communes, au sein de son étude sur les coûts du covid. Le questionnaire a été clôturé le 16 avril et les premiers résultats ont été communiqués au ministre.

Ils regrettent que le système scolaire ne se soit pas encore réellement adapté depuis le premier confinement. Les dispositifs d'alerte ne sont pas suffisamment efficients, ce qui accentue le risque pour le personnel éducatif. La communication entre l'Éducation nationale et les maires doit être plus fluide et agile.

Ils déplorent le manque d'adaptation et de modernisation de l'État depuis les dernières élections municipales concernant la question du vote en période de crise sanitaire. Cet événement chaotique aurait dû faire accélérer les choses en matière de possibilité de vote électronique ou à distance. ■

Graziella Riou

Une séance sous le signe de la rénovation urbaine

Le groupe de travail Politique de la ville, piloté par Patrice Leclerc, a auditionné le 7 avril dernier Olivier Klein, président de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), et Nicolas Grivel, directeur général. Olivier Klein a présenté le nouveau budget de l'ANRU, en hausse de 2 milliards d'euros (pour un total de 12 milliards), conformément à ce que le Premier ministre avait annoncé fin juillet, à l'occasion du comité interministériel des villes (CIV) tenu à Grigny. Cette rallonge budgétaire doit permettre de valider de nouveaux projets, actuellement au stade de préparation, et de permettre une amplification de projets déjà validés, en réponse aux clauses de revoyure programmées et aux nouvelles ambitions des équipes municipales installées.

Les questions et remarques des élus ont principalement porté les délais de traitement des dossiers jugés très longs et la continuité entre l'ANRU 1 et 2. Sur ce dernier point, Olivier Klein a fait part d'une réflexion en cours pour remplacer les programmes par une politique de renouvellement urbain qui s'enchaînerait en permanence, sans discontinuité et en planifiant les rénovations quartier par quartier. Les maires ont également fait part des difficultés existantes en matière de reconstitution de l'offre de logements sociaux et de relogement des personnes ciblés par ces programmes. ■

AMIF

Statut de l'élu : renforcer la protection des élus

Le statut de l'élu est un sujet travaillé depuis plusieurs années à l'AMIF à travers un colloque, des enquêtes, des positionnements. Cette année de début de mandat, pour plusieurs raisons, le statut de l'élu est toujours un enjeu important au cœur des actualités et l'AMIF a souhaité initier un groupe de travail dédié à ce sujet.

Dans un contexte où la sécurité des élus locaux pendant leur mandat semble de plus en plus fragilisée, le groupe de travail a choisi de faire porter ses deux premières réunions sur les violences envers les élus. L'AMIF a mené à l'automne dernier une grande enquête auprès des élus franciliens pour quantifier le phénomène et le sentiment d'insécurité parfois tabou chez les élus locaux.

Cette enquête a révélé par exemple qu'un quart des maires avaient déjà été agressés physiquement, et que 70 % des élus avaient déjà subi une agression physique ou morale. Mais surtout, d'après cette enquête, 82 % des élus ne se sentent pas assez informés des dispositifs de protection fonctionnelle dont ils peuvent bénéficier dans ce genre de situation. Une grande majorité des élus victimes de violence se disent également s'être sentis seuls à la suite d'une agression, du fait notamment d'un manque de suivi juridique.

Face à ces constats, la première réunion a permis aux élus d'échanger avec des avocats spécialisés sur les bonnes pratiques et les réflexes à avoir en termes de démarches juridiques à la suite d'une agression, ainsi que le fonctionnement de la protection fonctionnelle, qui, on le rappelle, est un droit pour les élus victimes de violences dans le cadre de leur mandat.

La deuxième réunion a quant à elle, fait dialoguer les élus avec des représentants du ministère de la Justice, de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, pour pouvoir trouver des solutions pour améliorer les liens entre élus, justice et force de l'ordre afin de rompre la solitude des élus victimes d'agressions. ■

La loi 4D en débat lors des deux premières séances du groupe de travail « décentralisation »

Le groupe de travail décentralisation, piloté par Jean-Philippe Dugoin-Clément, a tenu deux séances de travail le 11 mars et le 15 avril.

La séance du 11 mars a permis d'auditionner Hélène Joinet de l'Institut Paris Région sur l'historique et le bilan de la loi SRU en Ile-de-France ainsi que Christophe Rabault et Benoît Charles de l'AORIF sur le suivi de la mise en place des Conférences Intercommunales du Logement (CIL) et des Commissions d'Attribution de Logements (CAL) en Ile-de-France. Cette séance a été l'occasion de rappeler la mécanique complexe de la loi SRU ainsi que la situation du logement social en l'Ile-de-France alors que le gouvernement envisage de prolonger son dispositif dans le cadre du projet de loi dit «4D» (déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification). Lors de cette séance, les élus ont pu faire part de leur bilan de l'application de la loi SRU et émettre leurs propositions afin de l'améliorer (voir page 25).

La séance du 15 avril a été consacrée à un autre pan du futur projet de loi 4D : la gouvernance de la santé. Véronique Garnier et Marc Giroud, référents de la commission santé de l'AMIF, ont présenté les principales dispositions relatives à la santé du projet de loi. Ils ont ensuite présenté les quatre enjeux majeurs de la santé pour les collectivités. Les élus ont estimé que les villes devaient pleinement s'investir dans la santé, car elle était devenue une préoccupation majeure des citoyens. Ils ont échangé sur l'importance de la construction d'une meilleure gouvernance, incluant pleinement les communes et sur l'importance d'être innovant et d'accepter la différenciation en la matière. ■

La 5G en questions : échanges entre partenaires et élus

L'AMIF et les opérateurs Télécoms partenaires se sont réunis, le 23 février dernier, dans le cadre du Groupe de travail 5G de l'AMIF, afin d'échanger avec le président de la Fédération Française des Télécoms sur les aspects opérationnels du déploiement de la 5G en Ile-de-France.

Lors de cette réunion, Nicolas Guerin, président de la FFT, a pu dresser un état des lieux du déploiement de la 5G en France : 19 938 sites 5G autorisés (la plupart sur des implantations 4G existantes) et 10 000 sites 5G opérationnels. Il est également revenu sur les intérêts de la 5G :

- éviter les saturations des réseaux,
- répondre aux besoins des entreprises,
- accompagner le développement de la smartcity,
- permettre de structurer la filière industrielle.

Nicolas Guerin a également rappelé que le cadre juridique de la France sur le déploiement de la 5G était le plus strict d'Europe avec plusieurs étapes d'informations, des contrôles de l'exposition aux ondes de l'ANFR et une transparence et un dialogue avec toutes les parties prenantes.

Partenaires et élus ont ensuite pu échanger sur les conditions du déploiement : des aspects techniques (modification des pylônes, mutualisation, rythme de déploiement) mais aussi de l'acceptabilité sociale et environnementale, du respect scrupuleux des normes sanitaires et surtout du parfait partage d'information et de dialogue essentiel avec les élus. ■

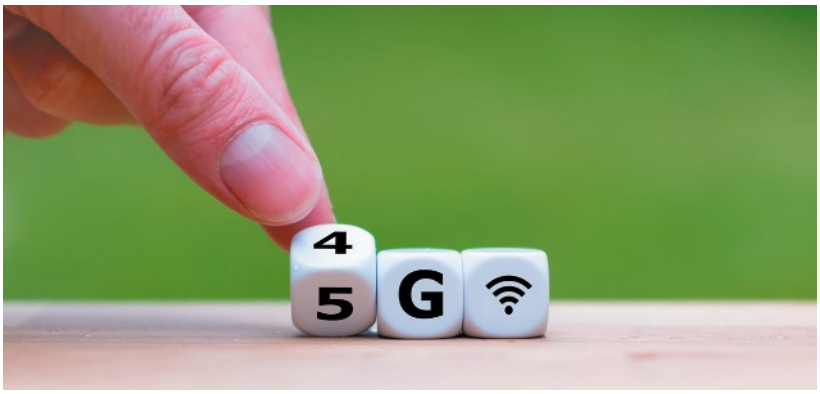

www.shutterstock.com

Quand l'AMIF pense la résilience de nos territoires dans un format inédit et innovant

Le 16 avril dernier, l'AMIF a organisé un grand colloque en ligne, en 3D, avec avatars sur un sujet éminemment d'actualité : la résilience des territoires.

Comment construire la résilience de nos territoires à l'épreuve des crises sanitaires et environnementales ? L'ensemble des intervenants, élus, experts, membres du gouvernement et Partenaires ont pendant tout une matinée tenté de répondre à cette question à travers 3 prismes : l'approvisionnement, les équipements publics et l'organisation territoriale de la santé.

Un sujet incontournable au regard de la crise sanitaire

Avec l'arrivée de la crise sanitaire, nous avons et continuons chaque jour à nous réinventer et nous adapter à une situation jusqu'alors inconnue.

Les acteurs politiques comme économiques ont pris de nombreuses initiatives pour que l'on puisse continuer à vivre, à s'alimenter, à s'éduquer, à se distraire tout en nous protégeant le plus possible du virus. D'ailleurs, les maires ont plus que jamais été mis sur le devant de la scène de par leur ingéniosité, leur créativité, leur habilité à coopérer avec les acteurs privés et associatifs de leur territoire.

La capacité de résilience des territoires a été un atout essentiel pendant la crise sanitaire et constitue un enjeu majeur de la gestion de nos territoires demain. Des éléments soulignés par Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, et Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, à l'occasion de l'ouverture du colloque de l'AMIF.

De nombreux défis environnementaux (inondation, canicule, pollution, pénurie de ressources énergétiques) attendent les élus et il est nécessaire de s'y préparer dès maintenant.

Énergie, Alimentation, Eau : comment se prémunir et gérer les crises d'approvisionnement ?

Lors de cette première table ronde animée par Jacques Paquier, rédacteur en chef du Journal du Grand Paris, Bertrand Manterola, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (DRIAAF) a fait état de la production agricole actuelle en Ile-de France, de ses limites et des solutions à mettre en oeuvre pour favoriser la production locale et le développement de circuits courts.

Frédéric Courleux, spécialiste de la Politique Agricole Commune (PAC) est quant à lui revenu sur la réforme majeure de la PAC en cours qui doit selon lui revoir sa politique sur la constitution de stocks alimentaires et mieux financer les productions raisonnées.

Inès Balligand de la Sogaris a pour sa part décrit la révolution du e-commerce, qui nécessite de mettre en place un maillage logistique plus resserré et d'hybrider les usages d'espaces.

Enfin, Sylvain Chapon, Engie, est revenu sur l'implication des producteurs d'énergie dans la résilience et de l'importance de diversifier les approvisionnements avec désormais « un choix de plus en plus large d'énergies renouvelables ».

Des équipements publics résilients oui ! Mais concrètement comment ?

Rolin Cranoly, Maire de Gagny (93), vice-président et référent de la commission transition écologique, a animé cette table ronde consacrée aux équipements résilients.

La question de la prévention des risques de canicules et inondations

AMIF

AMIF

a été abordée avec Ludovic Faytre, du département Environnement Urbain et Rural, Institut Paris Region, Sylvie Angeloni, de la direction des Constructions Publiques et de l'Architecture, Ville de Paris et Alexandre Leonardi, chef de Service prévention des risques et des nuisances – DRIE

Les intervenants ont également échangé sur les enseignements à tirer de la crise sanitaire dans la gestion des équipements publics et des mobilités avec Xavier Léty, président de RATP Cap Ile-de-France.

Enfin, Adina Revol, conseillère économique à la Représentation de la Commission Européenne en France, a pu faire état des différentes sources de financements pour les nouveaux équipements résilients.

Les maires et la santé : quelle organisation politique demain ?

Sous la houlette de Véronique Garnier, référente de la commission santé de l'AMIF et adjointe au maire de Croissy-sur-Seine (78), Luc Ginot, directeur de la santé publique à l'ARS IDF, est intervenu que les priorités et nouvelles pratiques à la suite de la crise sanitaire.

Gilbert Hangard, président de l'association Élus, Santé Publique et Territoires, a rappelé les grands défis des élus face à l'organisation de la santé dans leurs territoires.

Bernard Jomier, sénateur de Paris et Ludovic Toro, président de la commission santé de la MGP, ont interrogé l'organisation territoriale de la santé.

Enfin, Jonathan Ardouin, directeur Général de Livi, a présenté les nouveaux outils et plateformes de la santé.

Quels enseignements pour l'avenir ?

En conclusion, les animateurs ont fait une restitution de leur table ronde qui ont permis de mettre en avant le rôle fondamental des élus locaux dans la construction de la résilience.

Aurélien Rousseau, directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, est revenu sur la gestion de la crise sanitaire en Ile-de-France, pour en tirer des enseignements en matière d'innovation, de réactivité et d'adaptation constante et de collaboration forte et essentielle entre autorité de l'État et élus locaux.

Patrick Ollier, maire de Rueil-Malmaison et président de la Métropole du Grand Paris, a rappelé le rôle de la MGP dans la crise sanitaire, et a fait part de son souhait de s'engager encore plus fortement sur la promotion des circuits courts, la protection et la gestion des inondations. Le plan métropolitain de l'habitat et le schéma de cohérence territoriale, qui vont être prochainement adoptés, seront deux outils importants pour travailler à une meilleure résilience du territoire métropolitain.

Stéphane Beaudet, maire d'Evry-Courcouronnes, président de l'Association des Maires d'Ile-de-France, a remercié les partenaires de ce colloque (Engie, la RATP, Livi et Lacroix-Savac), l'ensemble des intervenants pour la richesse des débats, Rolin Cranoly, Véronique Garnier et Jacques Paquier pour leur travail d'animation et de synthèse des tables rondes, ainsi qu'Aurélien Rousseau et Patrick Ollier pour la justesse de leurs mots de conclusions.

De nombreux outils sont disponibles à tous niveaux, dans des domaines très vastes. Il est donc essentiel que tous les acteurs, Services de l'Etats, élus locaux, partenaires, continuent et amplifient leur travail en commun afin de construire, ensemble, l'Ile-de-France résiliente.

Vous pourrez prochainement retrouver une vidéo de restitution de ce colloque sur le site et les réseaux sociaux de l'AMIF. ■

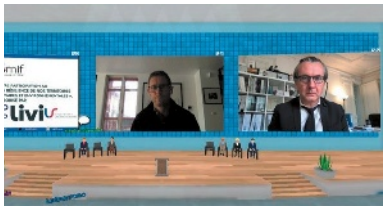

AMIF

AMIF

AMIF

Actualités de l'AMIF Partenaires

Trophées des territoires : rendez-vous le Jeudi 8 juillet au Golf de Villarceaux

L'AMIF organise tous les ans un évènement privilégié de rencontre entre élus et entreprises dans un domaine de Golf d'Ile-de-France : le Trophée des Territoires.
Ce rendez-vous traditionnel a pour objectif de permettre aux acteurs locaux de se retrouver dans un cadre privilégié pour une journée d'échanges placée sous le signe de la détente.

AMIF

Au delà de la compétition de golf, il est proposé plusieurs activités aux participants tout au long de la journée afin que chacun puisse profiter de cette journée particulière (pétanque, ateliers culinaires, initiation au golf, footgolf....)

Cette journée se clôture traditionnellement par un cocktail.

Le prochain Trophée des Territoires aura lieu le Jeudi 8 juillet 2021, au Golf de Villarceaux (95). Cet événement est coordonné par Bertrand Flahaut, vice-président de l'AMIF Partenaires et représentant de Razel-Bec. ■

Instances AMIF Partenaires

L'Assemblée Générale et le conseil d'administration de l'AMIF Partenaires se sont réunis le 12 avril dernier.

Les membres de l'AMIF Partenaires ont ainsi adopté le bilan, le rapport financier de l'exercice 2020 et la réforme des statuts AMIF Partenaires.

Le président, Stéphane Beaudet, en a profité pour mettre en avant l'activité 2020 de l'AMIF Partenaires qui, malgré le contexte sanitaire, a su se réinventer et proposer à ses adhérents un certain nombre de rendez-vous digitalisés (matinales, hackathon, speedmeeting, apéro-réseau, trophées des territoires, colloques).

Matinales et visites de sites

Dorothée Fourny, vice-présidente de l'AMIF Partenaires, représentante du Groupe Véolia, a rappelé les thématiques des prochaines matinales : la cybersécurité, la transition énergétique et la ZFE. Elle a également annoncé le lancement de cycles de visites qui vont recommencer avec la visite d'un site de méthanisation en mai. Les suivants porteront sur les bio-déchets, les mobilités, l'alimentation avec Rungis et la production d'électricité.

Voyage d'études

www.shutterstock.com

Paul Dias, Enedis, trésorier de l'AMIF Partenaires, est intervenu sur la prochaine destination du voyage d'étude qui se déroulera à Marseille des 22 au 24 octobre prochains. Ce voyage d'étude portera sur les thématiques suivantes : transition écologique, mobilités, logement et enjeux métropolitains.

Salon de l'AMIF

Pierre Monin, Engie, vice-président de l'AMIF Partenaires, a rappelé que le groupe de travail Salon se réunissait à la fin du mois pour co-construire et échanger sur cet événement qui se déroulera les 30 juin et 1er juillet. L'occasion de rappeler l'importance de la participation de tous les partenaires à ce tout premier salon de l'année, qui après plusieurs mois de confinement, devrait avoir une audience tout particulière auprès des élus .

Statuts

Amandine Martin, secrétaire générale de l'AMIF Partenaires et représentante de SNCF Transilien, a présenté les nouveaux statuts de l'association, modernisés et harmonisés avec ceux de l'AMIF. ■

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Pour retrouver l'actualité de l'AMIF, rendez-vous sur

www.amif.asso.fr

https://www.facebook.com/associationmairesidf

https://twitter.com/AMIF_asso

https://www.instagram.com/amif_asso/

https://fr.linkedin.com/company/association-des-maires-d%27ile-de-france

Les Promoteurs
du Grand Paris

L'ALTERNATIVE
POUR VOS
GRANDS PROJETS

UN GROUPEMENT DE 6 SOCIÉTÉS FRANCILIENNES INDÉPENDANTES
UNE OFFRE IMMOBILIÈRE MULTI-PRODUITS ET PLURIDISCIPLINAIRE
POUR UNE RÉPONSE GLOBALE ET HARMONIEUSE À TOUT PROJET D'AMÉNAGEMENT

Voisins-le-Bretonneux - ÉCOQUARTIER ZAC de la REMISE
un appel d'offre remporté par Les Promoteurs du Grand Paris

b2 BÉCARRÉ · Bricqueville · CIBEX · MDH PROMOTION · PARIS OUEST PROMOTION · PIERRE ETOILE

Les Promoteurs du Grand Paris

Les Promoteurs du Grand Paris – 2 rue de Penthièvre 75008 PARIS
contact@lespromoteursdugrandparis.com - www.lespromoteursdugrandparis.com